



# PLAN ZONAL DE SECURITE 2014 - 2017

Zone de police Arlon - Attert - Habay - Martelange

Arlon



Attert



Habay



Martelange



# TABLE DES MATIERES

## CHAPITRES

<b>I. MISSION – VISION – VALEURS</b> .....	7
A. Leçons à tirer du plan précédent .....	8
B. Les parties prenantes et leurs attentes .....	8
C. Mission – Vision - Valeurs.....	9
1. Mission.....	9
2. Vision et Valeurs.....	12
<b>II. SCANNING ET ANALYSE</b> .....	13
A. Leçons à tirer du plan précédent .....	14
B. Image socio-économique et démographique de la ZP .....	16
1. Situation géographique .....	16
2. Aspects démographiques .....	18
3. Densité des travailleurs frontaliers.....	21
4. Aspects sociaux, économiques et culturels.....	22
5. Mobilité.....	23
C. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la ZP .....	24
D. Attentes et objectifs des autorités et parties prenantes.....	26
E. Image du service policier et de son fonctionnement.....	28
1. Capacité en personnel.....	28
2. Organigramme.....	31
3. Normes minimales de fonctionnement.....	33
4. Mise en œuvre du fonctionnement interne .....	43
<b>III. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES</b> .....	54
A. Evaluation du PZS précédent .....	55
1. Evaluation des objectifs fixés .....	55
2. Leçons à tirer et améliorations à envisager .....	58
B. Les objectifs stratégiques 2014-2017 .....	58
1. Comment s’est opéré le choix des priorités ? .....	58
2. Quelles priorités ont été retenues ? .....	61
3. Pour quelles raisons les autres priorités du PNS ne sont-elles pas reprises ? .....	64
4. Synthèse de priorités du PZS 2014-2017 .....	65

<b>IV. POLITIQUE DE COMMUNICATION</b> .....	70
<b>A. Communication externe</b> .....	71
1. Leçons à tirer ( 2009 – 2012 ).....	71
2. Intentions ( 2014 – 2017 ).....	75
<b>B. Communication interne</b> .....	76
1. Leçons à tirer ( 2009 – 2012 ).....	76
2. Intentions ( 2014 – 2017 ).....	77
<b>V. APPROBATION DU PLAN</b> .....	78
<b>A. Améliorer et innover</b> .....	79
<b>B. Approbation</b> .....	81
<b>VI. PLANS D’ACTION</b> .....	82
<b>VII. LISTE DE DISTRIBUTION</b> .....	84
<b>VIII. ANNEXES ( Liste )</b> .....	86

# Colophon :

La Direction de la Zone de Police d'Arlon-Attert-Habay-Martelange tient à remercier dans le cadre de l'élaboration de son Plan Zonal de Sécurité :

- Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre d'Arlon et Président du Collège de police
- Monsieur Josy ARENS, Député-Bourgmestre d'Attert
- Madame Isabelle PONCELET, Bourgmestre d'Habay
- Monsieur Daniel WATY, Bourgmestre de Martelange
- Monsieur Damien DILLENBOURG, Procureur du Roi d'Arlon
- Monsieur Jean-Yves SCHUL, Directeur Coordinateur, police fédérale d'Arlon
- Monsieur Daniel SOMMELETTE, Directeur Judiciaire, police fédérale d'Arlon
- Monsieur Daniel DE THUIN, Direction des relations avec la police locale (CGL)
- Madame Isabelle VAN DEN STEEN et son équipe, Police fédérale CGOP-B (*Moniteur de sécurité et enquête locale de sécurité*)
- Madame Patrizia KLINCKHAMERS et son équipe, Police fédérale CGOP-B
- Madame KERGENMEYER Hélène, pour le service prévention de la ville d'Arlon et le service ESPAS
- L'ensemble du personnel de la zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange
- Les élus locaux des communes d'Arlon, Attert, Habay, Martelange
- Les membres du PLP - commerçants de notre zone de police
- La population des communes de notre zone de police

*Nous tenons particulièrement à remercier Madame Gwendoline HOEKSTRA ( analyste stratégique à la DCA de la police fédérale d'Arlon ) pour sa précieuse collaboration tout au long de l'élaboration du présent.*

## *Préface :*

Lors de sa création au 01/01/2002, notre zone de police s'était d'abord attelée à réussir l'intégration des 2 anciens corps suite à la fusion des polices. Elle s'est ensuite inscrite dans une dynamique de progrès, d'amélioration continue (en s'inspirant du modèle de management EFQM, décrit dans la circulaire CP2), mais surtout de proximité et dans un souci de rendre un service de qualité envers nos autorités, partenaires, et nos concitoyens.

Dans cette optique, elle a mis en place des processus d'amélioration et porté une grande attention à la formation de son personnel. Les résultats de nos différentes actions en matière de sécurité se reflètent au travers des statistiques policières de ces dernières années, qui sont très encourageantes.

L'optimisme que nous affichons aujourd'hui doit impérativement être accompagné d'une vigilance vis-à-vis de certains freins à la réussite de nos projets.

Nous devons ainsi continuer nos efforts face à certains phénomènes criminels qui pourraient redevenir problématiques. En effet, l'évolution du monde actuel, la crise économique, le déploiement de la criminalité transfrontalière, sont tant de paramètres qui nous indiquent qu'à l'avenir, il nous faudra œuvrer en étant encore plus orienté vers la communauté, qu'il nous faudra augmenter et améliorer le travail en partenariat.

D'un point de vue stratégique, l'élaboration du présent Plan Zonal de Sécurité (PZS 2014-2017) s'est sensiblement différenciée des précédents PZS. En effet, nous avons souhaité une rédaction simplifiée, moins théorique et plus concise. La réécriture de la vision et des valeurs de notre zone de police s'est réalisée dans cette optique, en tenant davantage compte de l'avis du personnel.

Complémentairement au souci de tenir compte de l'avis des autorités, des partenaires et du personnel, nous avons jugé indispensable de sonder la population de notre zone de police avant de déterminer les priorités pour les 4 prochaines années. Ce sondage (enquête locale de sécurité) a été réalisé en partenariat avec la police fédérale (CGOP) en 2011 et analysé en 2012. Il nous a, entre autres rappelé que nos citoyens souhaitent encore plus de présence sur le terrain.

Lors des 4 prochaines années, nous souhaitons donc diminuer davantage l'insécurité routière, renforcer la police de proximité et lutter contre les phénomènes qui touchent nos citoyens. Nous mettrons tout en œuvre pour tendre vers la réussite du présent PZS en tenant compte de certains facteurs critiques tels que l'impact des transferts de détenus sur notre capacité opérationnelle et le maintien des effectifs nécessaires à l'accomplissement des nos tâches de bases, des priorités zonales et nationales.

## *Avis au lecteur :*

La vision commune à tous les services de la police intégrée, et bien évidemment de notre zone de police, vise la recherche de l'excellence dans la fonction de Police.

Le Plan Zonal de Sécurité montre notre volonté de tendre dans cette direction, et plus particulièrement notre contribution à la construction d'une société sûre.

Notre zone de police contribue aussi à l'approche collective de la sécurité à travers :

- son orientation vers la communauté, sa fonction guidée par l'information et
- sa recherche d'une gestion optimale.

La première notion sur laquelle repose cette philosophie est appelée le « community policing », c'est-à-dire la fonction de police orientée vers la communauté - en tant que cadre culturel et philosophique de et pour la population - qui s'articule autour de 5 piliers : l'orientation externe ; la résolution de problèmes ; le partenariat ; la justification ; l'implication capable.

La fonction de police guidée par l'information (FPGI ou ILP) constitue la seconde notion de base, spécifique à la police qui insiste sur les caractéristiques suivantes : cibler les objectifs, assurer l'échange d'informations qui offrent une plus value, selon une approche proactive et réactive.

Enfin, la gestion optimale (Circulaire CP 2 – management EFQM) influence l'administration de notre zone de police et repose sur les cinq principes suivants : orientation vers le résultat, transparence, collaboration, amélioration continue, leadership audacieux.

Le chapitre 1 de ce PZS (qui en compte 6), définit la mission-vision et les valeurs qui constituent la base de ce plan et le postulat de départ.

Le chapitre 2 décrit l'environnement de notre zone, les données de criminalité, les attentes des principales parties prenantes de notre zone. Ils permettent de pouvoir déterminer en connaissance de cause les objectifs stratégiques que nous retrouvons dans le chapitre 3.

Le chapitre 4 synthétise la stratégie de communication de la politique policière vis-à-vis des parties prenantes, après avoir effectué le bilan des actions menées lors du précédent PZS.

Le chapitre 5 concerne l'approbation et offre un aperçu synthétique du plan et de la procédure précédente, ainsi que des mesures éventuellement prises pour améliorer l'ensemble, et ce, avant que le CZS ne marque son accord sur le présent.

Le chapitre 6 comprend les plans d'action des priorités déterminées.

# Chapitre I

**MISSION**

**VISION**

**VALEURS**



## A. Leçons à tirer du plan précédent

La partie Mission – Vision – Valeurs (MVV) du précédent plan zonal de sécurité avait été rédigée de manière unilatérale, sans véritablement intégrer le personnel de la zone au cœur de la réflexion.

Afin de rédiger de manière consensuelle les visions et les valeurs pour ce Plan Zonal de Sécurité (PZS 2014-2017), et dans le but que celles-ci soient acceptées, connues et reconnues par tous, le CDP HAAN, Chef de corps de la Zone de Police Arlon-Attert-Habay-Martelange, a souhaité consacrer une journée de travail destinée à la rédaction du chapitre 1 du PZS.

Ainsi, en date du mardi 13 novembre 2012, la journée de travail s'est articulée en 2 parties :

- **VISION – VALEURS** : Leçons à tirer de l'ancien plan et choix et écriture des Vision - Valeurs pour 2014 -2017
- **Analyse interne SWOT de la ZP 5297** : Consultation d'un échantillon du personnel qui photographie les forces-faiblesses-opportunités-menaces de la Z.P.

Cette journée a été animée par un conseiller externe dans le but de structurer et stimuler la réflexion stratégique. Cet appui a donc été réalisé par le commissaire Daniel DE THUIN, de la police fédérale ( CGL : Commissariat Général – relations avec la police locale ).

Les principales leçons tirées de cette réflexion s'articulaient autour des thèmes suivants :

- le personnel n'a pas participé à la rédaction des MVV 2009-2012
- le personnel ne connaît pas les Missions – Vision - Valeurs de ce Plan Zonal de Sécurité 2009-2012
- les textes MVV ne sont pas concis, mais plutôt « lourds » et techniques
- les mots utilisés pour les MVV ne sont pas entièrement compris

La volonté des autorités est de simplifier et de réduire la *“charge de travail conceptuelle”* du PZS.

## B. Les parties prenantes et leurs attentes

Tant le Directeur Coordinateur<sup>2</sup> (Dirco) que le Directeur de la Police Judiciaire fédérale<sup>3</sup> (Dirjud) veulent optimiser la collaboration avec les zones de police locale de l'arrondissement pour renforcer les dynamiques existantes au profit de la population et des autorités tant judiciaires qu'administratives.

Le Procureur du Roi<sup>4</sup> souhaite quant à lui une approche intégrée et intégrale dans la lutte contre les principaux phénomènes criminels. Il souhaite également que l'utilisation des diverses mesures possibles, telles que les sanctions administratives, soient optimisées.

Les bourgmestres ont fait part de leurs attentes, à savoir : renforcer la police de proximité et répondre aux attentes du citoyen.

Lors des réunions du Conseil Zonal de Sécurité il a été tenu compte des notes de politique générale afin d'avoir la vision la plus large possible au niveau des priorités à donner au sein de la zone de police.

<sup>2</sup> Vous trouverez, en **annexe 2**, la lettre de mission du Dirco

<sup>3</sup> Vous trouverez, en **annexe 3**, la note relative aux attentes et l'offre de service de la PJF Arlon.

<sup>4</sup> Vous trouverez, en **annexe 4**, les priorités du parquet du Procureur du Roi d'Arlon.)



## C. Mission – Vision - Valeurs

### Mission

La police locale a pour mission d'assurer les fonctionnalités de base, à savoir : l'accueil, l'intervention, le quartier, le maintien de l'ordre public, l'enquête, l'assistance aux victimes, et le roulage.

La police locale réalise cette mission en assurant la sécurité des personnes et des biens, en sauvegardant les droits et libertés, en respectant les victimes tout en portant une attention particulière à leurs besoins et en coopérant, dans le respect du pluralisme culturel, avec la population et les autorités administratives et judiciaires.

La police locale s'efforce à mettre en œuvre des actions, principalement dans les missions écrites dans le plan zonal, avec les moyens mis à sa disposition (activités policières de base et priorités).

Notre police axée sur la communauté a mis l'accent sur la déconcentration assurant une répartition policière sur tout le territoire de la zone. Cette déconcentration permet non seulement une répartition de la présence policière sur le territoire, dans toutes les communes, mais aussi que les policiers soient attachés à un lieu, c'est-à-dire qu'il y ait une «territorialisation» du travail.

Nous continuerons à développer une fonction de police orientée vers la communauté, une fonction de police gérée par l'information et la gestion optimale (EFQM) dans le cadre des missions légales qui nous sont confiées et dans le respect des principes et règles démocratiques. Les priorités déterminées seront choisies par nos autorités en tenant compte de la nécessité absolue d'assurer les fonctions de base de la police locale (accueil, intervention, recherche, aide aux victimes, proximité, la circulation routière, missions à caractère fédéral exécutées par la police locale -transfèvements détenus, police Cours et Tribunaux-), en stimulant la coopération pour une harmonisation optimale de la politique et des actions menées.

## Le "community policing" au sein de notre zone :

Les missions exécutées par les policiers de la police locale sont considérées comme des objectifs s'articulant autour des CINQ piliers du community policing ( fonction de police orientée vers la communauté ) :

- Orientation externe
- Travail par la résolution de problèmes
- Partenariat
- Transparence
- Implication capable empowerment

Opérationnellement, cela implique la décentralisation, la déconcentration et la polyvalence tout en ayant une augmentation des connaissances aboutissant à une spécialisation nuancée.

### Orientation externe :

Notre police s'active à faire partie intégrante de la société. De cette façon, nous tendons vers la possibilité d'être directement informés en matière de sécurité, de qualité de vie par rapport à nos citoyens. En partant des attentes et préoccupations de nos citoyens, en collaboration avec les différentes instances politiques et autorités, nous visons à rétablir un climat de sécurité positive. Par l'insertion dans notre société, nous faisons en sorte de mieux comprendre la matière des problèmes que nous rencontrons avant de formuler une réponse « police ».

L'approche 'orientation externe' sera entre autres privilégiée dans les actions menées dans le cadre de nos objectifs stratégiques.

L'enquête locale de sécurité ( le rapport d'analyse de cette ELS est repris en **annexe 7** ) réalisée en 2011 met en évidence le fait que la population attend que la police soit visible dans la rue, nous privilégions donc les services extérieurs.

### Travail par la résolution du problème :

Tout l'intérêt est de pouvoir détecter les éventuels risques d'insécurité avant même la survenance du problème, ceci afin de prévenir une criminalité dérangeante.

Les phénomènes de troubles de l'ordre public et de nuisances sociales font en permanence l'objet d'une approche préventive, proactive, mais aussi promptement réactive, menée conjointement par la Direction des opérations et par la direction de la police de proximité. Leurs actions menées en la matière ont largement apporté une réponse rassurante aux problèmes survenus.

### Partenariat :

La coopération avec les membres de la société civile s'inscrit dans la logique du PZS. Un partenariat local de prévention police – commerçants (PLP) a été créé en 2011 afin de répondre aux souhaits des commerçants qui étaient inquiets suite à une épidémie de vols avec violences. ( voir le site internet de notre PLP → <http://plp6700.skynetblogs.be/> )

Ce partenariat est en phase de rodage, les points faibles seront améliorés, nous évoluerons de manière rapide en fonction de l'actualité.

Nous privilégions également le partenariat dans nos plans d'actions et lors de l'accomplissement de nos missions de proximité. ( Nos directions des opérations et de la proximité collaborent activement avec les services communaux, provinciaux, agent constatateur, fonctionnaire sanctionnateur, douanes, parquet, PJF, etc )

Lors du prochain plan zonal de sécurité 2014-2017, le renforcement des partenariats actuels ( mais également la création de nouveaux, si nécessaire ) fera partie des actions menées dans le cadre de nos objectifs stratégiques.

### **Transparence :**

Dans un souci de transparence, notre police tient à rendre compte, tant aux autorités qu'à la population : le Bilan de fonctionnement et les réunions régulières en sont la manifestation.

### **Implication capable :**

Cela suppose la responsabilisation de chacun. Sans pour autant nuire aux principes de polyvalence existants au sein de notre zone, nous favorisons l'implication de nos membres à des projets tels que les Pools Stupéfiants, VTT, Roulage, Maîtres-chiens de patrouille, vols, famille, SAS.

**CONCLUSION** : Notre organisation s'inscrit dans la politique de Community Policing.

## VISION et VALEURS :

Si le texte de la vision est une situation idéale à atteindre, il convient de le formuler de manière réaliste et de ne pas fixer des ambitions hors d'atteinte.

L'écriture de « vision et valeurs » est simplifiée, raisonnable et représente la réalité vécue par le personnel de la zone de police.

Les mots utilisés sont ceux des collaborateurs.

( voir l'analyse SWOT + vision et valeurs PZS 2014 – 2017, qui est reprise en *annexe n° 9* du présent PZS ).

### Vision :

**Nous voulons :**

- Donner une réponse de qualité aux attentes des citoyens, des autorités et des partenaires.
- Une organisation qui développe
  - une communication efficace,
  - un leadership performant,
  - une polyvalence nuancée.

### Valeurs :

**Nous croyons :**

- au respect des personnes, des règles et du matériel.
- à l'implication de tous en favorisant
  - la motivation,
  - l'initiative,
  - l'esprit d'équipe.

# Chapitre II

**SCANNING**

**ET**

**ANALYSE**



## *Avant-propos*

Dans le cadre de la préparation du Plan Zonal de Sécurité (PZS), le Chef de Corps de notre Zone de Police, a sollicité l'aide de la Direction de Coordination et d'Appui Arlon-Neufchâteau / Cellule Développement de la Politique, pour lui fournir un appui dans l'élaboration du futur PZS (principalement en ce qui concerne l'image de la sécurité, notamment dans les domaines (phénomènes) supra-locaux de la criminalité détaillés dans le Plan National de Sécurité 2012-2015 (PNS).

De cette sollicitation résulte une image de la criminalité, enregistrée par les services de police, dans la zone Arlon-Attert-Habay-Martelange (*document consultable en annexe 5*).

Cette image de la criminalité a été présentée lors du Conseil Zonal de Sécurité du 10 juin 2013, au même titre que l'évaluation des objectifs stratégiques 2009-2012.

Enfin, le début de ce chapitre est consacré à un bref scanning démographique, économique et social dans lequel la zone évolue. Ces données permettent de visualiser plus objectivement les faits criminels et les difficultés de moyens auxquels notre zone est confrontée.

### **A. Leçons à tirer du plan précédent**

Concernant l'image démographique et socio-économique de notre ZP, lors de la rédaction du plan zonal 2009-2012, les différentes sources consultées pour dresser l'image n'avaient pas été reprises de manière formelle au sein du document. Dès lors, au sein de ce PZS 2014-2017, nous avons apporté un soin particulier dans l'indication des références consultées.

Le PZS 2009-2012 a pu analyser l'insécurité subjective au travers du Moniteur de Sécurité. Il s'agit d'une enquête téléphonique réalisée par une société externe auprès d'un échantillon représentatif de la population de la zone de police. Il permet d'estimer les besoins de la population en matière de sécurité et de police. Puisque ce sondage a également été réalisé dans d'autres zones, il est possible de confronter les résultats obtenus avec des régions de comparaison comme la Belgique, la Wallonie ainsi que les zones de police de la même catégorie (zone de police comprenant une ville régionale). La grande majorité (+/- 90%) de la population apprécie que les autorités procèdent à une telle étude.

Les autres approches subjectives du scanning avaient été réalisées en demandant l'avis de nos inspecteurs de quartier, des commerçants, des conseillers communaux, des membres du personnel sensu lato.

En 2010, le budget fédéral pour l'enquête du Moniteur de Sécurité n'a plus été octroyé. Lors de l'élaboration du présent PZS, les zones de police n'ont donc pas pu bénéficier de cet outil. Cependant, la Direction de l'information policière opérationnelle de la police fédérale a permis aux zones de police qui le souhaitaient de bénéficier malgré tout d'une enquête locale de sécurité.

Cependant, la Direction de l'information policière opérationnelle de la police fédérale a mis en place un substitut permettant d'assurer une certaine continuité de l'enquête pour la prise en compte de l'insécurité subjective. Cela a permis aux zones de police de bénéficier malgré tout d'une Enquête Locale de Sécurité (ELS). Notre zone de police s'est donc prêtée à l'exercice de cette enquête dont les résultats se trouvent en annexe 7. Toutefois, comme il ne s'agit pas ici du moniteur de sécurité, les résultats de ces 2 types d'enquêtes ne pourront donc pas être comparés.

En terme de fonctionnement interne, dans le PZS 2009-2012, les collaborateurs avaient été peu consultés. Aussi, dans ce PZS, cette prise en compte des collaborateurs a fait l'objet d'une attention particulière. Des leçons ont déjà été tirées lors du SWOT réalisé le 13/11/2012.

Des groupes d'amélioration ont immédiatement été mis sur pied dans le but de répondre aux souhaits émis par le personnel de la zone de police. Complémentairement à la mise en place de ces groupes de travail, une analyse approfondie de ce SWOT sera planifiée durant les prochaines années afin de cibler les améliorations qui n'ont pas encore pu être traitées.

Les détails de l'évaluation du fonctionnement interne sont consultables dans **l'annexe 8**.

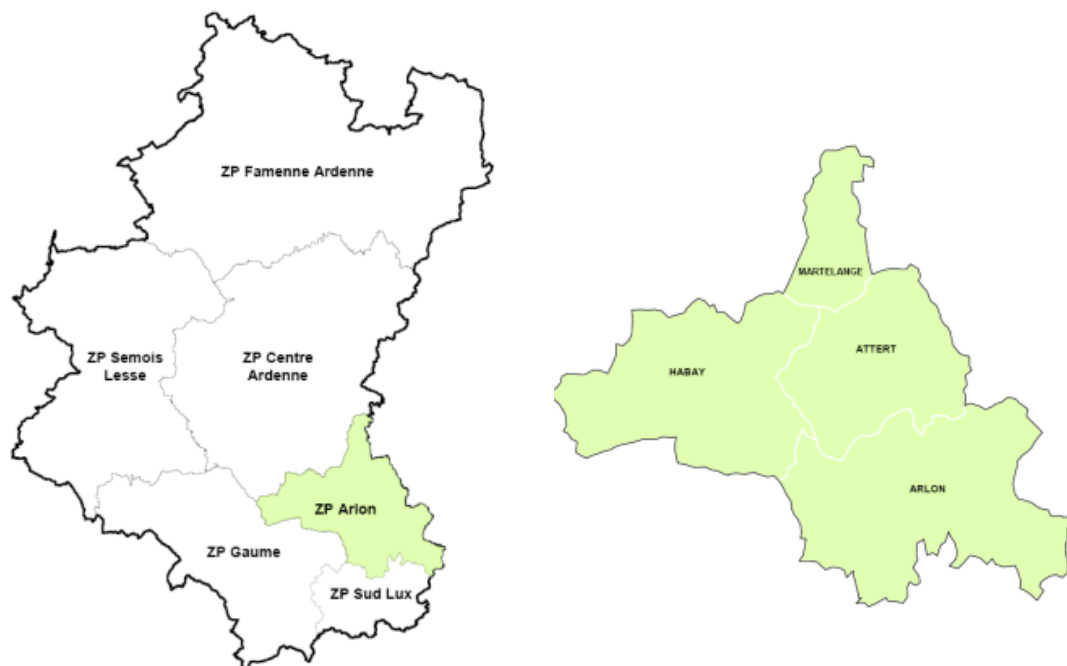
## B. Image socio-économique et démographique de la ZP

### 1. Situation géographique :



source Google map





source POLFED – DCA Arlon

La zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE (ZP 5297) regroupe quatre communes situées au Nord-Est de l'arrondissement judiciaire d'ARLON, à savoir les communes d'ARLON, ATTERT, HABAY et MARTELANGE.

Notre ZP partage une frontière de 33 km avec le Grand-Duché de Luxembourg, est située à 7 km de la France, et plus particulièrement d'une « agglomération transfrontalière » (c'est une unité urbaine transfrontalière, autrement dit un ensemble de communes formant un tissu urbain pratiquement continu de part et d'autre d'une ou de plusieurs frontières entre pays ou états (*source : wikipédia*) - Le Pôle Européen de Développement (PED) est une agglomération transfrontalière située dans le département de la Meurthe et Moselle (France), la province de Luxembourg (Belgique) et le canton d'Esch-sur-Alzette (GDL)) de plus de 120.000 habitants répartis pour 30.000 d'entre eux du côté grand-ducal et 60.000 du côté français.

Chacune des communes est composée d'un centre (ville ou village plus important avec des entités avoisinantes).

Notre zone compte 35 Km de frontière avec le Grand-duché de Luxembourg et la frontière française se situe à 7 Km à vol d'oiseau du point le plus proche de la zone. Une criminalité spécifique en matière de stupéfiants se met en place sur la zone et plus particulièrement sur ARLON.

La superficie de notre Zone de Police couvre 29,8% du territoire de l'arrondissement judiciaire et la criminalité y représente 43,3 % en 2011. (*source DCA Arlon*)

La situation géographique d'ARLON sur l'axe nord-sud (Autoroute E411 et lignes de chemin de fer BRUXELLES-MILAN) et la proximité d'une capitale européenne et place financière importante (Luxembourg : +/- à 25 Km) et de grandes villes françaises (METZ – 100.000 habitants à 80 Km et NANCY – 200.000 habitants à 150 Km) et allemandes (TREVES et SAARBRUCHEN) constituent des facteurs influençant de manière significative la criminalité du sud de la Province de Luxembourg et plus particulièrement l'arrondissement et la ville d'ARLON.

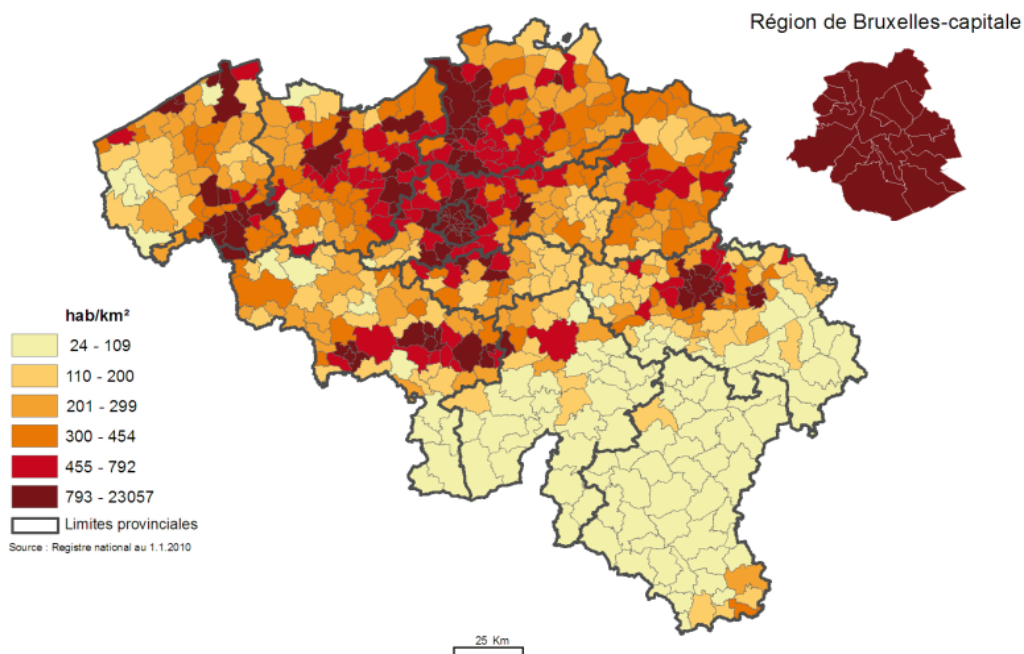
Les événements locaux drainent vers nos localités une population étrangère tant au point de vue commercial qu'au point de vue des activités nocturnes (bals, discothèques, ...).

## 2. Aspects démographiques :

( Source STATBEL – SPF ECONOMIE )

---

Densité de la population par commune au 1.1.2010



---

Nous pouvons constater que l'extrême sud de la province du Luxembourg compte quelques communes qui présentent une densité de population importante. Ainsi, la commune d'Arlon à une densité de population de 234 habitants par Km<sup>2</sup>, ce qui représente une des plus fortes densités de la province. (source STATBEL – SPF Economie)

Entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2010, la **population belge** a augmenté de **+ 5,9 %**, tandis que la population en **Province du Luxembourg** a subi une plus forte hausse de **+ 9 %**.

source : statbel (SPF Economie)

Population résidente de droit au 1er janvier, par année											
ENTITE	1990	1995	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Arlon	23.325	24.172	24.791	25.766	25.986	26.367	26.548	26.929	27.466	27.763	27.986
Attert	3.236	3.682	4.118	4.392	4.578	4.656	4.802	4.944	4.999	5.019	5.122
Habay	6.145	6.654	6.968	7.522	7.574	7.778	7.903	8.026	8.068	8.111	8.218
Martelange	1.465	1.505	1.428	1.500	1.511	1.567	1.584	1.566	1.611	1.618	1.682
	34171		37305							42511	43008
			↑							↑	
			Hausse de <b>9,1</b> % de 1990 à 2000							Hausse de <b>13,9</b> % de 2000 à 2010	

De par la position et la situation de la zone 5297, la Ville d'ARLON étant connue comme ville régionale et chef-lieu de province, la situation démographique est en constante progression. On relève + 17,3 % depuis la mise en œuvre de la réforme des polices. A l'avenir, la norme KUL fixant le cadre des zones de police devrait tenir compte de cette évolution importante qui a une incidence sur le fonctionnement policier.

répartition de la population					
Zone de Police 5297		Belgique		Province LUX	
belges	38823	belges	9832010	belges	254296
etrangers	4185	etranger	1119256	etrangers	17056
	43008		10951266		271352
<b>10,7 % de la ZP</b>		<b>10,2 % de la Belgique</b>		<b>6,2 % de la Prov. LUX</b>	

( Source STATBEL – SPF ECONOMIE au 01/01/2011 )

### ARLON

- superficie de **118,6 km<sup>2</sup>** et compte **27.986 habitants** (en 2011), soit une densité de 235,9 hab./ km<sup>2</sup>.
- **64%** de sa population a entre 18 et 64 ans.
- Taux de chômage en 2010 = **11,1%**

### ATTERT

- superficie de **70,9 km<sup>2</sup>** et compte **5.122 habitants** (en 2011), soit une densité de 72,2 hab./ km<sup>2</sup>.
- **61%** de sa population a entre 18 et 64 ans.
- Taux de chômage en 2010 = **6,4 %**

### HABAY

- superficie de **103,6 km<sup>2</sup>** et compte **8.218 habitants** (en 2011), soit une densité de 79,3 hab./ km<sup>2</sup>.
- **61%** de sa population a entre 18 et 64 ans.
- Taux de chômage en 2010 = **8,2%**

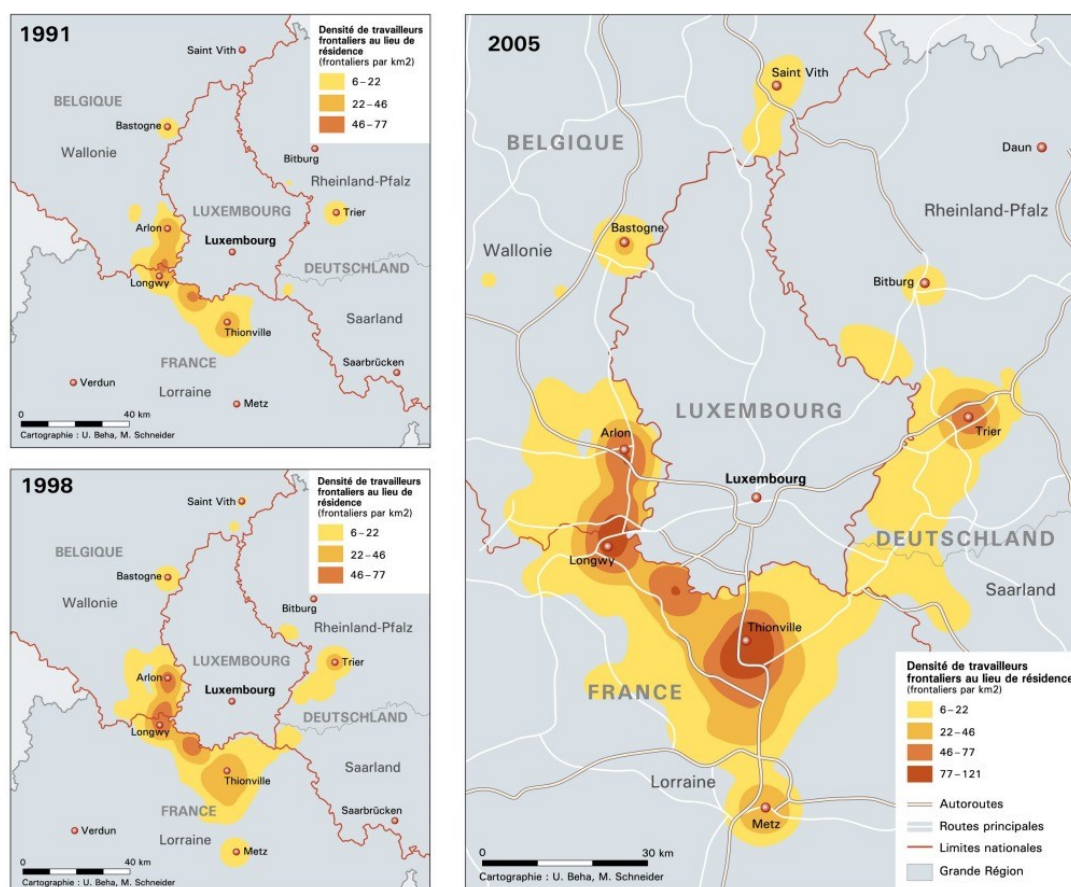
### MARTELANGE

- superficie de **29,7 km<sup>2</sup>** et compte **1.682 habitants** (en 2011), soit une densité de 56,7 hab./ km<sup>2</sup>.
- **61%** de sa population a entre 18 et 64 ans.
- Taux de chômage en 2010 = **13,3%**

A la clôture du présent, le relevé **2013** de la population de la zone de police se chiffre à **43.758 habitants**, soit une **augmentation de 17,3 %** depuis la réforme des polices en 2000.

(source : communes de Arlon-Attert-Habay-Martelange)

### 3. Augmentation constante de la densité des travailleurs frontaliers



(Source : Bundesagentur für Arbeit, Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland, Statistik, CEPS/INSTEAD , In. Atlas du Luxembourg, Ed Emmons)

Les travailleurs « frontaliers » sont les actifs du Grand-Duché de Luxembourg qui choisissent de résider en dehors du Luxembourg. Selon le STATEC (institut statistique Luxembourgeois), les frontaliers étaient 17.000 en 1985, 145.000 en 2008. Les prévisions pour 2020 sont estimées à 210.000 frontaliers. 15 à 20% de ces frontaliers résident en Belgique.

La carte exposée ci-dessus révèle de manière flagrante la très forte progression entre 1991 et 2005 de la densité des travailleurs transfrontaliers ( Grand-Duché de Luxembourg et France ). Cette évolution a un impact sur les domaines suivants : l'habitat, les infrastructures, les services publics (écoles, crèches, etc), les commerces, le trafic routier, ...

#### 4. Aspects sociaux, économiques et culturels :

- Un Palais de Justice, un Gouvernement Provincial, une Cité administrative de l'Etat, une Maison de Culture provinciale, une prison, un hôpital, une usine (FERRERO : +/- 1.300 emplois) se situent également sur notre zone et plus précisément sur ARLON.
  
- Le Zone de Police est quotidiennement impliquée dans des missions relatives à la prison d'Arlon, et aux palais de Justice d'Arlon et Neufchâteau.
  
- 2 camps militaires ( camp Bastin et camp Lagland )
  
- 2 entreprises à risques SEVESO sur le territoire de la commune d'Habay ( LAMBIOTTE à Marbehan et SHELL au zoning des Coeuvin )
  
- Plusieurs établissements scolaires [ enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur, promotion sociale, académie attirant aussi des étudiants luxembourgeois et français (20%) – environs 12 000 étudiants pour Arlon ]
  
- Plusieurs hypermarchés sont également présents dans notre zone et plus particulièrement sur ARLON : CARREFOUR – GB – DELHAIZE – COLRUYT – ALDI – LIDL – TRAFFIC.
  
- La Ville d'ARLON dispose également d'une zone piétonne regroupant une cinquantaine d'enseignes commerciales.
  
- De plus, depuis le dernier PZS, deux centres commerciaux importants ont été ouverts sur ARLON : magasin IKEA et Parc commercial HYDRION regroupant plusieurs enseignes commerciales (+/- 500 emplois).
  
- Egalement, Place Didier : nouveau complexe regroupant appartements, parkings, bureaux et 5 salles de cinéma amenant un surcroît de population.
  
- Plusieurs communautés extra-européennes se sont installées sur ARLON dont une communauté importante de Tchétchènes
  
- Arlon et sa région est une zone où l'on constate du trafic / transit local et international de STUPEFIANTS.

## 5. Mobilité:

- Trois gares SNCB se situent également sur la zone : ARLON – HABAY et MARBEHAN. La gare d'ARLON est une gare assurant la liaison LUXEMBOURG-BRUXELLES-ANVERS : plus de 85 trains de voyageurs, dont plusieurs internationaux, y transitent chaque jour.

→ Un déraillement de train s'est produit en gare d'Arlon en 2010.

- Deux axes routiers importants traversent également notre zone (axes autoroutiers nord-sud : E411 et RRég 4). Les travailleurs frontaliers vers le GDL sont très importants (50%), ce qui implique une augmentation importante du trafic journalier sur ces deux axes routiers. De plus, ces travailleurs fréquentent également les routes secondaires pour « gagner du temps ».

- Le Luxembourg est une des régions les plus mobilisées d'Europe avec 50.000 navetteurs nationaux et frontaliers, avec d'importants axes routiers stratégiques nécessitant de gros dispositifs policiers lors de conditions hivernales ( Alertes – plan NEIGE ).

Ces différents éléments (trains et axes autoroutiers) entraînent une importante criminalité, notamment en matière de stupéfiants, ARLON étant également un endroit de passage et de distribution de drogue sur la liaison Hollande – Luxembourg.

## C. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la ZP<sup>1</sup>

L'image a été réalisée en tenant compte de différentes sources de données.

**Tout d'abord d'un point de vue objectif**, bien évidemment, la Banque de données Nationale Générale (BNG) a été consultée. Elle contient l'ensemble des procès-verbaux rédigés par les policiers suite à la constatation d'un fait.

De ces faits enregistrés ressortent principalement les catégories des vols qui représentent 37% des PV infractionnels (et plus particulièrement les vols dans les différents types de bâtiments ainsi que les vols dans les véhicules), les violences exercées envers les personnes (24,1%) et les dégradations volontaires (13,5%).

Les accidents de la circulation entraînant des lésions corporelles, même s'ils diminuent progressivement sont toujours aussi dramatiques et encore plus lorsqu'une personne trouve la mort au volant de son véhicule. Le degré de gravité des accidents (nombre de tués pour 100 accidents) est très élevé dans notre province (deux fois plus important que la moyenne nationale) et, à fortiori, dans les différentes zones de police qui la composent.

Nous savons cependant que tous les faits ne sont pas connus des services de police. En effet, il arrive que la population ne souhaite pas déposer de plainte même si elle signale malgré tout le fait. Dans l'optique de minimiser le chiffre gris (ce qui est signalé à la police, mais pas enregistré dans un procès-verbal), nous nous sommes tournés vers les appels passés par les citoyens au service « 101 » ainsi que vers les Rapports d'Information de faits non concrets<sup>2</sup> (RIR).

Des appels passés au service « 101 », nous pouvons noter que les principales raisons d'appels sont relatives à tout ce qui a trait à la sécurité routière (21% des appels), les problèmes entre personnes (14%), les nuisances diverses (9%) et les vols (7%).

Les RIR ainsi que l'analyse qualitative nous enseignent quant à eux que de nombreux petits trafics auraient cours dans la zone de police. Le centre-ville d'Arlon serait particulièrement touché par ces deals de rue. D'autre part, la présence de grands axes routiers nous confronte à diverses problématiques : le tourisme de la drogue (lié à des personnes résidant à l'étranger et dont la présence sur notre territoire est liée à l'acquisition de produits stupéfiants découverts en sa possession), des drugrunners (rabatteurs-livreurs de drogues qui font le lien entre les trafiquants et les dealers/consommateurs).

Aux côtés des données objectives, il était également important de pouvoir consulter la population afin d'obtenir une **vision subjective de la sécurité** dans la ZP et de minimiser le chiffre noir (ce qui n'est pas du tout porté à la connaissance des services de police).

<sup>1</sup> Présentée en date du 10 juin 2013 au Conseil Zonal de Sécurité. Vous trouverez l'étude complète en **annexe 5**

<sup>2</sup> Les faits non-concrets concernent des faits qui ne répondent pas aux critères des faits concrets, c'est-à-dire que la commission d'une infraction n'est pas (encore) attestée et/ou que cette infraction n'est pas localisée dans le temps et/ou l'espace. Les faits non concrets sont en principe consignés dans des rapports d'information (RIR). » - MFO3 – Traitement de l'information en matière de police judiciaire – les informations relatives aux faits non concrets.



L'Enquête Locale de Sécurité 2011 ( ELS - reprise en **annexe 7** ) nous montre que la sécurité routière est le premier souci de la population, en effet, environ 75% des répondants affirme que la vitesse non adaptée au trafic est tout à fait et un peu problématique dans leur propre quartier et la moitié d'entre eux

affirme la même chose pour la conduite agressive dans la circulation. Viennent ensuite les cambriolages, et diverses nuisances (les dépôts clandestins, les parkings sauvages et les nuisances sonores) qui s'avèrent être un souci pour le tiers environ des habitants.

Le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) de la ville d'Arlon, bien qu'il constitue le à nos yeux une source incontournable pour la détermination de l'image de la criminalité et de la délinquance, n'a pu être utilisé ici comme source de données en tant que telle. En effet, le nouveau DLS est, à l'heure actuelle, encore en cours de rédaction.

En croisant ces différentes informations et préoccupations recueillies, nous voyons ressortir les problématiques suivantes:

- La sécurité routière (en raison du degré de gravité des accidents au niveau provincial et de la ZP Arlon, en raison de la confrontation de la population à cette problématique révélée par l'étude des appels « 101 » et en raison du fait que les trois quarts de la population considèrent la vitesse non adaptée comme un problème dans leur quartier et à fortiori comme une priorité à prendre en compte).
- Les vols dans différents types de bâtiments/effractions aux bâtiments (habitations, bâtiments publics, commerces) (volume de faits important, taux de criminalité et proportion des faits de l'arrondissement et en raison du fait que le quart de la population de la ZP estime que le cambriolage doit figurer parmi les priorités)
- Les vols dans les véhicules (volume de faits important, taux de criminalité, proportion de faits de l'arrondissement se produisant dans la zone élevée).
- Les stuprs (en raison du niveau important de trafic révélé par l'étude des RIR et par une analyse qualitative de la problématique, en raison du fait que plus de la moitié des constats de l'arrondissement sont faits dans la ZP Arlon).
- La violence/les atteintes aux personnes ( en raison de la fréquence des appels « 101 » pour cette problématique).

## D. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

### PZS 2014-2017 : ATTENTES DES PARTENAIRES

PARTIE PRENANTE	ATTENTES/OBJECTIFS
<b>Autorité/Direction et financiers</b>	
Note de politique générale 2013 (SPF Intérieur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre le trafic illicite d'armes</li> <li>- La sécurité dans les transports publics</li> <li>- Lutte contre le radicalisme</li> <li>- Lutte contre les violences faites aux policiers</li> <li>- Lutte contre l'insécurité routière</li> <li>- Lutte contre les violences faites aux femmes</li> <li>- Lutte contre la fraude fiscale ou sociale et la cybercriminalité</li> <li>- Lutte contre les vols de métaux</li> </ul>
Note de politique criminelle du Parquet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les stupéfiants</li> <li>- La sécurité routière</li> <li>- Les violences contre les personnes</li> <li>- Les vols dans habitation</li> <li>- L'exploitation de la prostitution</li> <li>- La fraude (+sociale au niveau local)</li> </ul>
Priorités souhaitées par les bourgmestres et le chef de zone (Collège de police du 24 juin 2013)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à maîtriser la sécurité routière dans notre zone</li> <li>- Renforcer la police de proximité notamment dans les matières relatives aux stupéfiants, aux vols dans les habitations et aux nuisances provenant d'actes d'incivilités.</li> </ul>
<b>Clients/Bénéficiaires de service</b>	
Priorités de la population déterminées par l'Enquête Locale de Sécurité 2011 (priorité n°1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vitesse non adaptée au trafic (38,8%)</li> <li>- Cambriolage (27,5%)</li> <li>- Parking sauvage (7,1%)</li> <li>- Conduite agressive dans la circulation (4%)</li> <li>- Dépôts clandestins (3,5%)</li> <li>- Nuisances sonores (3,2%)</li> </ul>
<b>Partenaires et fournisseurs</b>	
PNS 2012-2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vols à main armée</li> <li>- La violence dans l'espace public (+ dans les transports en commun et par des bandes urbaines)</li> <li>- Les drogues (+ l'import/export de cocaïne, production et trafic drogues synthétiques et cannabis et la vente de stupéfiants)</li> <li>- Le trafic illégal des armes à feu</li> <li>- Le terrorisme</li> <li>- La violence intrafamiliale et violence contre les femmes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La traite et le trafic des êtres humains</li> <li>- La criminalité informatique</li> <li>- La fraude (+ fraude sociale, fiscale et dans la gestion des déchets)</li> <li>- Les effractions dans habitations et autres bâtiments</li> </ul>
Gouverneur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité routière : accidents impliquant des jeunes</li> </ul>
PJF – Dirju	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La criminalité contre les biens ; vols à main armée et effractions dans les habitations et autres bâtiments</li> <li>- Les stupéfiants</li> <li>- La traite des êtres humains</li> </ul>
DCA - Dirco	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cambriolages et les groupes d’auteurs itinérants</li> <li>- L’insécurité routière</li> <li>- La toxicomanie</li> </ul>
<b>Collaborateurs</b>	
Attentes et besoins relevés par un sondage interne sur le fonctionnement de la zone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir en annexe l’exercice SWOT du 13 novembre 2012 ( <i>annexe 9</i> )</li> </ul>

## E. Image du service policier et de son fonctionnement

### 1. Capacité en personnel

#### CADRE OPERATIONNEL :

Base 106 ops	Cadre organique		Effectif réel		
Effectif minimal A.R. 05/09/01	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible (*)	Date enregistrement données
	CO/CM/CB/CA		CO/CM/CB	CO/CM/CB	
95,5	9/24/68/4,5	22/01/2003	9/24/73	<b>9/17/71</b> (**) non repris dans ces chiffres les Détachés CIC ( 2 CB)	<b>31/12/2012</b>

Une 2ème modification du cadre (opérationnel) est intervenue en date du 18 février 2008, portant le cadre opérationnel à 127. Cependant, les recrutements se réaliseraient au prorata des subventions fédérales et des possibilités budgétaires qui en découlent comme précisé dans la délibération du conseil de police du 18 février 2008. Sur base de cette 2ème modification, le tableau du cadre opérationnel se présente comme ci-dessous :

Base 127 ops	Cadre organique		Effectif réel		
Effectif minimal A.R. 05/09/01	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible (*)	Date enregistrement données
	CO/CM/CB/CA		CO/CM/CB	CO/CM/CB	
95,5	10/29/83/5	18/02/2008	10/29/88	<b>9/17/71</b> (**) non repris dans ces chiffres les Dét CIC (2 CB)	<b>31/12/2012</b>

Depuis l'élaboration du précédent plan zonal de sécurité, notre zone de police ne compte plus de membres dans le cadre AGENTS (il s'agit de membres opérationnels non armés à compétence limitée au roulage et règlement de police). Cela est dû à diverses raisons : mutation extérieure, départ à la pension, promotion vers le cadre supérieur (Inspecteur de police).

Au stade actuel, notre zone de police (qui a été reconnue zone déficitaire) privilégie l'engagement d'inspecteurs de police qui sont pleinement compétents et armés. En effet, il s'agit de disposer d'un maximum de personnel polyvalent afin de pouvoir rencontrer les exigences des fonctionnalités de base, des transfèvements de détenus, etc.

Durant la période du plan zonal de sécurité 2009-2012, notre zone de police a régulièrement rencontré des problèmes d'effectifs qui ne permettaient pas d'atteindre le cadre prévu. Les départs à la pension ou mutations vers d'autres corps n'ont pas pu être compensés par le recrutement. La difficulté de recrutement est d'ailleurs un problème inquiétant dans le sud de la province du Luxembourg.

En guise d'illustration, l'officier roulage, parti à la pension, n'a pas été remplacé par un autre officier, mais par un cadre moyen spécialisé en roulage.

Le chef du service enquêtes et recherches (un cadre moyen) a également été admis à la retraite. Il a été remplacé par un officier provenant de la police fédérale.

Notre Zone de Police n'a pu faire face aux exigences des 7 missions de bases (accueil, intervention, quartier, maintien de l'ordre, enquête, assistance aux victimes, roulage) et aux priorités du PZS 2009-2012 que grâce aux heures supplémentaires prestées par l'effectif réel (déficitaire). Ces heures supplémentaires varient de 17 à 20.000 hrs, ce qui représente l'équivalent de 11 à 13 personnes FTE.

A titre d'illustration, au 01/05/2012, le cadre réel était en diminution constante et s'estimait à 94 OPS. Suite aux multiples démarches entreprises avec le Ministère de l'Intérieur, notre Zone de Police a réussi à obtenir fin 2012 le statut de "zone déficitaire", qui vise à remédier aux problèmes de recrutement. Ce statut nous permet d'engager directement des candidats policiers dès leur entrée à l'académie de police. Ainsi, nous espérons rétablir à court terme (avant fin 2013) le cadre opérationnel à 106 OPS.

Cependant, nous devons être attentifs aux futures mutations de membres du personnel une fois ce cadre atteint, car la difficulté de recruter pourrait rapidement redevenir problématique dans notre zone.

### CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Sur base du cadre opérationnel avec 106 membres, le cadre administratif et logistique est le suivant :

Base 106 ops	Cadre organique		Effectif réel		
Effectif minimal A.R. 05/09/01	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible (*)	Date enregistrement données
8	Niv A/B/C/D 1/2/6/3	25/04/2005	Niv A/B/C/D 1/2/6/3	Niv A/B/C/D 2/1/7/1	16/04/2012

Une 2ème modification du cadre administratif et logistique est intervenue en date du 18 février 2008, portant ce cadre à 16 ceci pour respecter la philosophie de la circulaire de décembre 2006 relative à la calogisation.

Cependant, les recrutements se réaliseraient au prorata des subventions fédérales et des possibilités budgétaires qui en découlent comme précisé dans la délibération du conseil de police du 18 février 2008. Sur base de cette 2ème modification, le tableau du cadre administratif se présenterait comme ci-dessous : (à noter que les niveaux mentionnés devront faire l'objet d'une concertation syndicale préalable et d'une délibération complémentaire du conseil de police)

En date du 16/04/2012, une troisième modification officialise la nomination d'une seconde CALOG de niveau A, qui occupe les fonctions de directrice des finances.

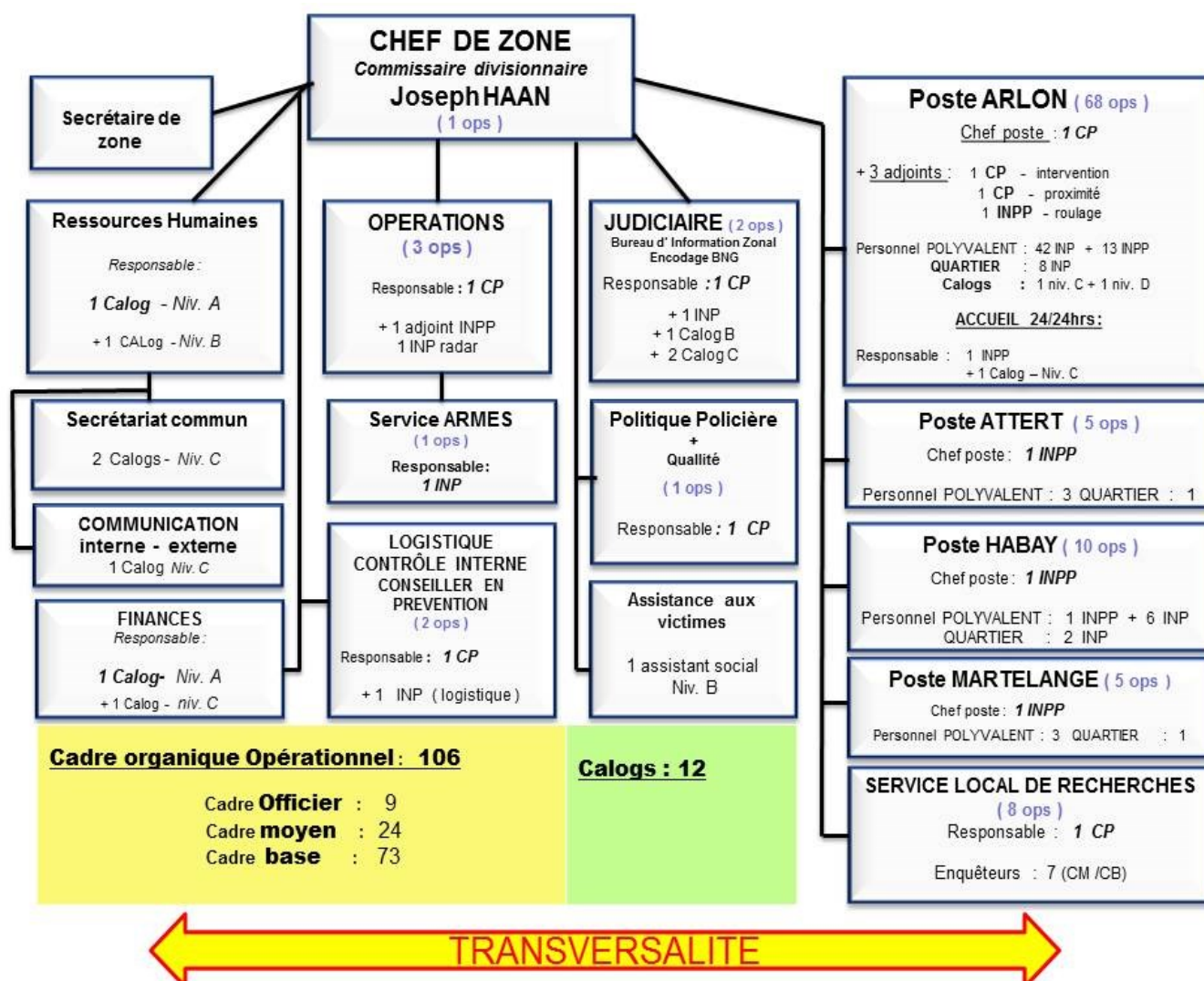
Base 127 ops	Cadre organique		Effectif réel		
Effectif minimal A.R. 05/09/01	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible (*)	Date enregistrement données
	Niv A/B/C/D		Niv A/B/C/D	Niv A/B/C/D	
8	16 : 1/2/6/3 = 12 + 4 (dont niveau reste à déterminer)	18/02/2008	16 : 1/2/6/3 = 12 + 4 (dont niveau reste à déterminer)	2/1/7/1	16/04/2012

## 2. Organigramme

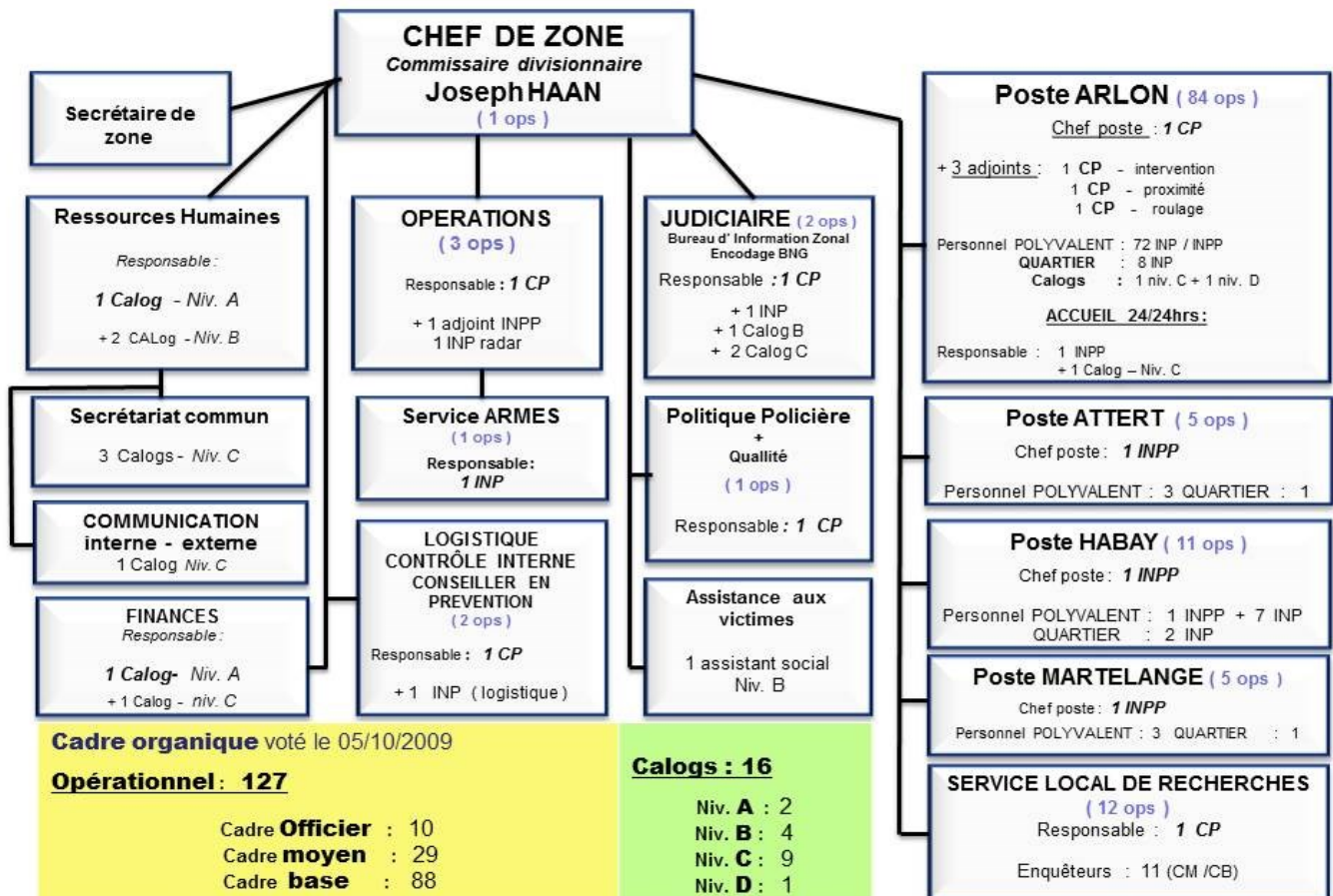
Le premier organigramme est présenté sur la base actuelle de 106 membres opérationnels.

Le deuxième organigramme est présenté sur base de la modification de cadre intervenue en date du 18 février 2008. En ce qui concerne le cadre administratif, les 4 personnes supplémentaires ont été reprises à l'organigramme sur base de la projection réalisée dans le cadre de planification de recrutement en respect de la circulaire du 1 décembre 2006.

La détermination des niveaux doit encore faire l'objet d'une délibération complémentaire du Conseil de Police, après concertation syndicale préalable.



Comme indiqué plus en avant, les recrutements prévus en fonction de l'organigramme présenté ci-après sur la base de 127 membres opérationnels se réaliseraient au prorata des subventions fédérales et des possibilités budgétaires qui en découlent comme précisé dans la délibération du conseil de police du 18 février 2008. Sur cette base, le tableau du cadre opérationnel se présente comme ci-dessous :





### 3. Normes minimales de fonctionnement :

#### Fonctionnalité « Travail de quartier »

Date enregistrement des données	Nb Habitants	Nb agents de quartier selon la norme	Nb réel d'agents de quartier en fonction	Nb de postes de police	Capacité sur base annuelle
01/01/2011	43.008	10,7	12	4	18.240 heures

La norme minimale légale est d'un agent de quartier pour 4.000 habitants. Cette norme, suite à notre expérience en la matière, est valable pour les communes « rurales » (ATTERT, HABAY et MARTELANGÉ).

Par contre pour la commune d'Arlon, suite à la charge de travail et aux mouvements de la population, nous avons décidé de mettre en place un agent de quartier pour 3.000 habitants.

Cela correspond mieux, à notre sens, à la réalité du terrain. La norme légale est donc atteinte et dépassée.

Nous continuerons également à faire connaître davantage nos agents de quartier à la population en intensifiant notre communication : publications dans les journaux locaux, sur le site Internet et par dépliant adressé à chaque ménage de la photo, nom, adresse et téléphone de contact des agents de quartier et de leur quartier.

Les agents de quartier participent régulièrement aux événements locaux afin d'assurer la sécurité d'une part et la proximité avec la population locale d'autre part.

#### Fonctionnalité « Accueil »

Date enregistrement données	Nb communes composant la zone	Nb postes de police	Nb heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	WE/jrs fériés	
31/12/2012	4	4	7 (24/24 Hr)	24/24 Hr	21.722 Hr

La norme minimale légale est de 12 heures au point d'accueil central.

La zone de police garde son dispositif inchangé puisqu'elle dispose déjà d'un accueil zonal de 24/24 heures avec la présence en permanence de deux policiers et un Calog pendant les heures normales de service.

Plusieurs raisons nous avaient amenés à prendre cette décision :

Arlon, en tant que ville chef-lieu de Province, a toujours par le passé, disposé d'un accueil 24/24 h dans les deux anciens corps de police. De ce fait, l'aspect disponibilité au public devait être maintenu.

La charge de travail journalière nécessite la présence de deux hommes au moins pendant la journée. Le nombre d'arrestations judiciaires et administratives (397 en 2012) explique également la nécessité de deux policiers en permanence, y compris la nuit.

Les trois autres postes sont également ouverts dans chaque commune certains jours ouvrables. Les jours d'ouverture ont été choisis en fonction des besoins de la population et de la charge de travail qui a été analysée. L'enquête locale de sécurité ( *sondage d'un échantillon de la population de notre Zone de Police – annexe 7* ) réalisée fin 2011 révèle que 67,2 % des habitants ayant répondu au questionnaire s'estiment « satisfaits / très satisfaits » de la disponibilité du commissariat de police.

La zone de police est une zone de type 2. La norme minimale est donc largement atteinte.

### Fonctionnalité « Intervention et surveillance générale »

Date enregistrement données	Nb d'équipes d'intervention		Nb d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en oeuvre	Nombre	Heures de mise en oeuvre	
31/12/2012	3 x 2 équipes de 2 Ho	07-14 14-22 22-07	1 équipe de 2 Ho  1 équipe de 2 Ho	vendredi à samedi (21.00-05.00)  Samedi à dimanche (21.00-05.00)	36.704 heures

Lors du précédent PZS 2009-2012, sur base d'analyses internes et sur base de données objectives et subjectives, le nombre d'équipes d'intervention avait évolué pour être au minimum de deux équipes d'intervention 24 Hr/24 Hr. Une ou des équipes de permanence temporaire sont ajoutées en fonction de moments plus dangereux ou en fonction des éphémérides (événements locaux).

Des incidents montrent à suffisance la nécessité d'avoir au minimum quatre hommes sur le terrain, tant pour la sécurité du personnel que pour la rapidité d'intervention.

Les équipes interviennent selon des degrés de priorités fixés tant pour les interventions roulage que judiciaires. En 2012, on relève que 77 % des interventions se sont déroulées à ARLON ( zone urbaine où les activités commerciales, sociales , tant nocturnes que diurnes y sont denses ).

La capacité pour l'intervention représente +/- 20% de la capacité globale. Nous estimons que cette capacité est importante, c'est la raison pour laquelle les équipes d'intervention effectuent des missions de contrôle de police administrative ou judiciaire qui s'inscrivent dans les priorités zonales. A part les écritures urgentes (par exemple en cas d'arrestation), ces équipes travaillent sur le terrain et au besoin accomplissent certaines tâches judiciaires comme les apostilles et un suivi ponctuel de dossiers.

Le dépassement de la norme minimale ( une équipe 24h/24 h + une équipe de pointe 84h/semaine ) s'est donc avéré indispensable. Des rôles de permanence OPA ( contactable / rappelable ) et OPJ ( gradé de jour/nuit présent à la coordination opérationnelle des patrouilles) sont également assurés 24/24h.

### Fonctionnalité « Assistance aux victimes »

Date enregistrement données	Disposition d'un collaborateur spécialisé (oui/non)	Description du système de rappel permanent		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du Corps	Coopération avec autres ZP ou Pol Fed	
31/12/2012	oui		X	1.520 Heures

La norme minimale légale est atteinte. L'assistance aux victimes est effectuée par un membre du cadre administratif et logistique ; bachelier en sciences sociales.

L'assistant social est chargé, dans le ressort territorial de la zone, d'appuyer les services de police au niveau de l'assistance aux personnes et de l'aide aux victimes notamment en tant que personne-ressource. Cet appui consiste en l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et la réorientation éventuelle des personnes et de leur entourage vers des services d'aide spécialisée.

Celui-ci assure également un rôle de sensibilisation des policiers grâce à des discussions informelles et/ou formelles.

Un rôle de garde a été établi par les assistantes sociales des zones de l'arrondissement et l'assistante sociale de la police fédérale afin d'assurer une disponibilité la plus optimale possible à la population et de répartir la charge des permanences entre plusieurs personnes.

Les policiers ont, pour la plupart, reçu une formation appropriée en matière d'assistance aux victimes lors de leur formation de base. Afin de les former de manière continuée, les assistants sociaux organisent des journées de formation en matière d'assistance aux victimes ainsi que sur d'autres thèmes (suicide, ...).

## Fonctionnalité « Recherches et enquêtes locales »

Date enregistrement données	Effectif global du Corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité « recherche » annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité «flexible » pour la recherche et l'enquête	
			Nb FTE Ops	Nb FTE ou Hr	
31/12/2012	7	7 CB/CM + 1 CP	7	8	12.160 Hrs

### **Généralités :**

La norme légale est de 7% du personnel du cadre opérationnel.

Le Service Local de Recherches (SLR) est un élément important du domaine judiciaire et est sous l'autorité d'un officier judiciaire. Ce service est composé de sept membres permanents (cadre de base / cadre moyen), assistés et dirigés par 1 commissaire membre du service. Ponctuellement, il peut être renforcé par un détachement venant du poste d'ARLON lorsque la charge de travail l'exige.

La zone de police alimente et reçoit les informations du CIA (Carrefour Information Arrondissement de la police fédérale), ce qui était un des objectifs prioritaires de la réforme.

Le SLR est mis en place pour effectuer les enquêtes attribuées par les magistrats auprès des Parquets, par les juges d'instruction ou entamées d'office suite à des recherches d'initiative, des constatations initiales ou des informations reçues.

Les membres de ce service assurent le suivi des dossiers qui leur sont confiés au sein de la zone de police, ils garantissent une bonne circulation de l'information entre la police locale et la police fédérale via le Bureau d'Information Zonal (BIZ) créé en 2007 suite à la mise en œuvre du processus judiciaire.

Ce service exécute tous les devoirs judiciaires en étroite collaboration avec tous les autres services de la zone et des autres zones ainsi qu'avec les services de la police fédérale.

### **Objectifs**

Les membres du service d'enquêtes et de recherches travaillent principalement en appui des autres services intervenants.

Le service « enquêtes SLR » de garde (contactable/rappelable 24/24) est mis en action sur avis de l'officier de permanence lorsque l'enquête doit être poursuivie immédiatement en vue de recueillir un maximum d'informations pour arriver à l'arrestation des auteurs, à la présentation de ceux-ci devant les magistrats instruction ou devant un tribunal pour y être jugés.

Ce service prend en charge les enquêtes qui peuvent se poursuivre dans le temps et sur une autre commune de la zone voir sur une zone voisine.

Les domaines judiciaires qui prennent un caractère endémique sont également poursuivis par ce service. Vu sa situation spécifique, le SLR rassemble les différentes informations reçues de tous les services et prépare un dossier complet prêt à être employé lors de l'interpellation de suspects.

Le service s'efforce d'analyser les différents phénomènes de criminalité actifs sur la zone et recueille un maximum d'informations auprès des différents services de la police intégrée et étrangers pour déboucher à l'élucidation.

Le SLR s'efforce de :

- recueillir les renseignements et informations utiles aux enquêtes en participant aux réunions judiciaires transfrontalières et locales,
- mettre tout en œuvre pour élucider un maximum de faits et obtenir des parquets un maximum d'arrestations.

### **Les missions prioritaires**

Vu l'augmentation de la charge de travail, le service d'enquêtes et de recherches de la zone travaille suivant des priorités à établir par l'autorité judiciaire.

Le suivi des dossiers suivants est exécuté par le service d'enquêtes et de recherches après attribution par l'officier judiciaire :

- Dossiers concernant les vols qualifiés dans maisons habitées
- Dossiers concernant les trafics de stupéfiants
- Dossiers concernant les faits graves contre les personnes (meurtre, viol, mœurs, fugue, disparition, ....)
- Domaines judiciaires prenant un caractère endémique.
- Les dossiers financiers ne devraient pas être traités par la police locale si ce n'est les enquêtes liées aux dossiers traités par la zone de police

### **Stratégie d'approche**

Le service est organisé de façon à ce qu'une équipe de deux hommes soit rappelable et disponible en permanence afin de répondre le plus rapidement possible aux demandes des services intervenants ou de l'officier de permanence et être prête à poursuivre immédiatement une enquête.

La norme minimale légale est de 7% de l'effectif opérationnel. Cela correspond à 6,7 FTE sur base de la norme KUL fixée à 95,5 membres opérationnels. Dans notre zone, la norme est largement atteinte puisque nous en comptons 8.

**Fonctionnalité « Maintien de l'ordre public »**

<b>Système de permanence : OPA et OPJ</b>	<b>OPA</b>	<b>Oui</b>	<b>Dans accord de coopération interzonal</b>	<b>Non</b>
	<b>OPJ</b>	<b>Oui</b>	<b>Dans accord de coopération interzonal</b>	<b>Non</b>
<b>Date enregistrement données</b>	31/12/2012			
Norme : 1 OPA joignable et rappelable en permanence				

Notre objectif est de mettre en place un système d'information opérationnel pour être informé en temps utile de tous les phénomènes et événements se déroulant sur notre zone de police (bals, manifestations, commémorations ...).

La présence des agents de quartier lors de ces manifestations est une priorité du community policing. La récolte d'informations doit permettre à l'autorité de prendre toutes les mesures idoines en émettant des avis sur l'organisation de ces événements. De plus, les éphémérides sur notre zone sont actualisées en temps réel.

Les autorités sont d'ailleurs averties en temps réel suivant un tableau où chaque autorité a déterminé ses priorités.

Pour cette fonction, un officier de police administrative est contactable 24 Hr/24 de manière permanente, suivant un rôle de garde préétabli. La majorité des officiers de la zone de police participe à ce rôle. Un inspecteur principal (officier de police judiciaire) est prévu 24/24 hrs dans un rôle de « gradé de jour / nuit » avec pour mission de coordonner sur le terrain les équipes de permanence.

Un commandant de peloton et deux sections ont suivi une formation et sont susceptibles d'être engagés en cas de nécessité. La sécurité à assurer pendant ces événements est importante, d'autant plus que la consommation d'alcool et l'agressivité sont en augmentation. Nous assurons le suivi des matières relatives à :

- o la capacité engagée
- o aux éphémérides
- o aux contacts avec les organisateurs
- o à l'approche des priorités dans ce domaine (circulation et stupéfiants)

La norme minimale légale est atteinte.

## Fonctionnalité « Circulation »

Dans le cadre de la convention sécurité routière, la zone de police dispose de 5 radars répressifs (1 mobile + 4 boîtiers fixes) et d'une vingtaine de radars préventifs. Le service radar est géré à temps plein par un inspecteur de police, et une calog assure la partie administrative inhérente à ce service.

Une cellule circulation est effective au sein de la zone. Elle est composée de 1 responsable inspecteur principal et de 9 membres inspecteurs (dont 4 font partie du « pool roulage ») qui effectuent des missions spécifiques "roulage" en plus de leurs prestations polyvalentes.

Les membres du « pool roulage » représentent les personnes de référence en matière de circulation. Le responsable circulation analyse mensuellement les données statistiques relatives aux accidents avec lésions corporelles et les résultats des contrôles radars (répressif et préventifs). Une cartographie est élaborée et en fonction des résultats, des services spécifiques de circulation sont orientés vers les endroits à problème.

La zone de police, en partenariat avec les autorités administratives, a retenu plusieurs points importants en matière de sécurité et de mobilité. Les services roulage ont pour mission de veiller principalement aux stationnements dangereux (trottoirs, passages pour piétons, emplacements réservés pour usagers faibles et à mobilité réduite).

Lors des grandes manifestations (bals, concerts, fêtes locales, carnaval, festivités du Maitrank, ...), la direction des opérations prend les contacts préalables avec les organisateurs pour attirer leur attention sur les problèmes d'alcoolémie, drogue au volant, vitesse excessive. Des contrôles annoncés, en collaboration et en accord avec les organisateurs, sont axés vers les endroits de ces manifestations.

Lors des permanences mobiles (PM), des contrôles spécifiques orientés sont imposés (1 à 2 contrôles d'une heure par PM).

Les inspecteurs de proximité sont orientés pour assurer la sécurité routière aux abords des écoles. Des actions préventives sont organisées notamment en fonction des thèmes des campagnes IBSR.

En collaboration avec la WPR (police de la route – police fédérale), des cours de sécurité routière sont dispensés dans les écoles primaires.

Notre zone de police dispose de 2 membres brevetés motocyclistes afin d'assurer régulièrement des missions de circulation spécifiques.

L'achat de 14 vélos « tout terrain » a permis de créer le team VTT. Ce dernier organise annuellement des journées sécurité routière en environnement réel pour les jeunes cyclistes.

Sur demande, le team VTT s'investit dans la sécurité des manifestations organisées par les directions d'écoles (Ex : randonnées de fin d'année scolaire, rassemblement de scouts, ...).

En conclusion, notre zone satisfait à l'ensemble des normes minimales de fonctionnement.

### Autres services opérationnels

Deux membres du personnel sont formés aux Techniques d'Audition pour Mineurs (TAM – audition audio-filmée) et font partie d'un pool au sein de l'arrondissement judiciaire pour permettre d'assurer une garde 24Hr/24Hr. Ce pool est activé sur instruction d'un magistrat.

Quelques membres du « pool stupéfiants » sont formés en matière de conférence sur la drogue et trois autres membres sont formés dans le cadre de « Mon EnGagement pour l'Avenir » (**MEGA**) au niveau des écoles de notre zone.

Les cambriolages dans les habitations constituent le phénomène principal dans notre zone de police. Nous avons donc investi en matière de formation en techno-prévention ; 2 inspecteurs principaux et 2 inspecteurs sont formés et prodiguent des conseils en la matière.

Dans le cadre de la circulaire GPI48, notre zone de police dispose de 7 moniteurs brevetés dans le cadre des formations à la maîtrise de la violence avec ou sans armes à feu.

Afin également de permettre une meilleure visibilité et une meilleure maîtrise de la violence générée, l'investissement a également été effectué en matière de chien de patrouille. Actuellement, nous disposons de 5 membres du personnel titulaires du brevet « maître chien de patrouille » .

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et les nuisances au centre-ville, mais aussi aux abords des lieux à risques (manifestations, bals, émeutes à la prison d'Arlon,...), notre zone de police a créé le service d'appui spécialisé ( **SAS** ) qui patrouille à pied, chaque week-end, dans le centre-ville. Le SAS est composé de 13 policiers (CM/CB) spécialisés dans la maîtrise de la violence, interviennent tous les week-ends pour gérer les bagarres impliquant des personnes, sous l'influence de la boisson alcoolisée.

Des membres du SAS sont donc présents chaque week-end et sur les lieux de chaque événement à risque (bals, soirées, manifestations, etc.). En 2012, le SAS a presté 1181 Hrs en intervention SAS et 1204 Hrs en services d'ordre spécifiques. La présence de ce type de service a pu contribuer à la diminution des coups et blessures ( nous passons de 334 en 2011 à 239 en 2012 ) et des dégradations en ville ( nous passons de 584 en 2011 à 384 en 2012. Voir les tableaux infractions 2009 à 2012 aux pages 17 et 18 de **l'annexe 11** ).

Pour la toxicomanie, 8 policiers ( hors SLR) sont également formés afin de pouvoir assurer des services spécifiques (présence dans et aux abords des écoles, patrouilles et enquêtes locales au niveau des postes).

Le service « Armes » comprend un inspecteur de police qui assure le suivi et le contrôle des dossiers de détentions dans le cadre de la loi sur les armes.



## *Missions et tâches à caractère fédéral*

Nous assurons les tâches à caractère fédéral en fonction de notre capacité disponible et en fonction des priorités suivantes :

### **MFO1 : Police des Cours et Tribunaux et Transferts de détenus**

Nous assurons journalièrement des transferts de détenus vers deux Palais de Justice (ARLON et NEUFCHATEAU) ainsi que les transferts vers la Chambre des Mises en Accusation à LIEGE. Régulièrement, des transferts sont organisés vers Namur, Bruxelles, Marche, Anvers, Lantin, Mons, Andenne, Mont Godinne, Zaventem, Saint-Hubert, Braine, Marneffe, Jamioulx, Ittre, Vottem.

La police des Cours et Tribunaux est également assurée par notre ZP (Cour d'Assises, Tribunal correctionnel, Chambre du Conseil, Tribunal de Police, Tribunal de la jeunesse, Tribunal d'Application des Peines, etc. ...).

Certains jours, notre Zone de Police doit hypothéquer sa capacité opérationnelle à hauteur de **26 policiers** uniquement en transferts de détenus. En 2012, nous comptabilisons **11.150 heures** de transferts = environ **2787,5 services de 4h** (ce qui équivaut à une consommation moyenne de 10 hommes par jour).

Constat → **DESORGANISATION du fonctionnement journalier** de la **Zone de Police** Arlon-Attert-Habay- Martelange.

- La capacité attribuée aux transferts a atteint un niveau tel qu'elle égale celle dévolue aux missions de roulage et dépasse celle de la formation du personnel.
- impacte inéluctablement les missions / résultats du Plan Zonal de Sécurité.

L'effectif du Corps de Sécurité (SPF Justice) n'est pas suffisant (actuellement composé de 5 membres alors que l'effectif initialement prévu est de 9 personnes). Il grève la capacité de la police locale et fédérale au niveau de l'arrondissement judiciaire d'Arlon. Le TAP (Tribunal d'Application des Peines) se tient maintenant au sein de la prison, mais cette nouvelle mission doit être effectuée avec les moyens antérieurs.

Un protocole d'accord a été établi avec le DIRCO ARLON et les zones voisines, lesquelles ne peuvent pas fournir un appui latéral régulier étant donné leur manque d'effectifs.

Le déficit récurrent du CIK ARLON nécessite l'intervention d'autres CIK avec les accords de la Police fédérale. Notre zone de police participe aux FIPA avec les faibles moyens dont elle dispose, selon les disponibilités de service.

### **MFO-3 : Mise en œuvre des directives de traitement de l'information opérationnelle**

Afin de permettre une gestion optimale de l'information en quantité et en qualité, un bureau d'information zonal (BIZ), une cellule `codage BNG/et` informatique sont en place sous l'autorité d'un commissaire. Ces services sont composés d'un Inspecteur et de trois Calogs.

**MFO-4 : Directives ministérielles relatives aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de Police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.**

Cette matière fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du commissaire ayant la proximité et la lutte contre les nuisances sociales dans ses attributions. Il travaille en étroite collaboration avec notre Direction des opérations (DIROPS), les agents de quartier, les services d'intervention, le SAS (service d'appui spécialisé), mais aussi avec les partenaires externes (bourgmestres, SPF, parquet, etc).

**MFO-5 : Missions à caractère fédéral à exécuter par la Police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers.**

Nous n'assumons que très ponctuellement ce type de missions.

**Conclusions :**

Tout comme lors du Plan Zonal 2009-2012, les normes minimales requises sont respectées.

Nous constatons de nouveau en 2013 que ces normes, vu la charge de travail en matière de polices judiciaire et administrative, nécessitent un engagement supplémentaire de moyens :

- la Ville d'Arlon est chef-lieu de province et en constante évolution, tant au point de vue population qu'au point de vue économique.
- De plus, notre zone de police dessert, via sa prison, deux Palais de Justice en matière de transfèrements de détenus. Notre capacité engagée en cette matière est en moyenne de 13,5 hommes par jour. Cet engagement entraîne une réelle DESORGANISATION du fonctionnement journalier de notre Zone de Police.
- Les procès d'Assises se déroulent majoritairement à Arlon
- La ZP 5297 est la seule à assurer un accueil zonal de 24/24 Hr dans l'arrondissement judiciaire et cette situation est indispensable depuis plusieurs décennies.
- Le cadre de notre effectif opérationnel a été reconnu déficitaire et cela a nécessité la prestation d'heures supplémentaires.
- En matière de police administrative, les manifestations d'ordre public se tiennent dans la Ville d'Arlon pour ce qui concerne l'arrondissement judiciaire, voire toute la province.

D'ailleurs, la norme minimale KUL (95,5 unités opérationnelles) déterminée lors de la réforme a dû rapidement être augmentée **sur fonds propres** pour passer à 105,5 policiers afin de satisfaire aux normes minimales de fonctionnement.

Lors du Conseil de Police du 18 février 2008, la norme a été revue et le cadre opérationnel a été porté à 127 policiers sous condition que le fédéral accepte de prendre en charge sa quote-part financière. Actuellement, malgré l'engagement du personnel nécessaire pour satisfaire aux normes minimales, le nombre annuel d'heures supplémentaires reste élevé.

Notre zone de police (et principalement la Ville d'Arlon) située en région frontalière, évolue et est confrontée de plus en plus aux problématiques que connaissent les villes plus grandes.

## 4. La mise en œuvre du fonctionnement interne :

### MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

#### Besoins et attentes des collaborateurs

Lors de la préparation du dernier PZS 2009-2012, les besoins et les attentes des collaborateurs ont été identifiés au travers de l'auto-évaluation EFQM (management de qualité) au cours de laquelle les membres du personnel ont pu s'exprimer. Cela a permis de mettre en lumière une défaillance au niveau de la communication des informations judiciaires, de la gestion de l'ISLP ainsi qu'un accueil zonal manquant de structure. C'est ainsi que des groupes de travail ont vu le jour et les objectifs « fonctionnement interne » de ce PZS ont ainsi été déterminés.

En date du mardi 13 novembre 2012, la zone de police a effectué une **analyse interne SWOT de la ZP 5297** (voir *annexe 9*). Il s'agit de consulter un échantillon du personnel qui photographie les forces-faiblesses-opportunités-menaces de la Z.P.

Le CDP Joseph HAAN chef de corps a confié cette mission à un groupe de réflexion composé de 14 collaborateurs dont les officiers, la DRH, le DirOps, et les chefs de service, auxquels s'ajoutent 8 collaborateurs (issus de différents cadres et services).

A l'issue du SWOT, les mesures suivantes ont immédiatement été dégagées, à savoir la création de groupes de travail :

- « **ISLP – PV** » : pour optimaliser l'utilisation du programme de rédaction des PV et autres formulaires.
- « **Optimalisation des Bulletins de Service** » : pour une plus grande clarté, une efficacité accrue et une meilleure orientation des équipes
- « **Avis – achats** » : pour donner aux collaborateurs la possibilité de donner un avis sur les achats logistiques et charroi

Complémentairement aux (actuelles et futures) mesures qui découleront de l'analyse SWOT, ces groupes de travail resteront donc actifs pour les 4 prochaines années.

### *Mentorat*

Le système de "mentorat" existe depuis plusieurs années au sein de notre zone de police.

Il s'agit entre autres d'offrir la possibilité à des policiers en formation de faire leur stage chez nous, ce qui constitue une manière de faire connaître notre zone dans toute sa diversité. Les candidats "mentors" sont sélectionnés pour leur connaissance du métier, leur capacité de contact avec les plus jeunes, leurs conseils avisés, leur intégrité et la qualité de leur travail. Choisir quelqu'un en tant que mentor est aussi pour nous un moyen de valoriser un policier et d'encourager encore davantage son implication et son engagement. Avec 10 mentors, nous sommes en mesure de répondre aux demandes des stagiaires et des académies.

Pour les prochaines années, nous souhaitons maintenir la qualité de notre mentorat. En effet, elle contribue également à atteindre nos objectifs en matière de recrutement.

Nous pouvons ainsi citer l'exemple d'aspirants inspecteurs qui choisissent notre zone au sortir de leur formation malgré la concurrence des zones voisines qui peinent également à compléter leur effectif.

### *Accueil des nouveaux arrivants*

Afin de soutenir de manière active et positive les nouveaux arrivants, nous avons mis en place un système de parrainage. 12 membres du personnel ont été choisis parmi les candidats à la mission de parrain ou marraine. Le nouvel arrivant est donc accueilli par le parrain ou la marraine qui lui a été désigné et travaillera pendant 1 mois avec lui. Ce dernier lui fait visiter la zone c'est-à-dire la direction, les différents postes, les locaux de la police fédérale à Arlon, les diverses institutions de la ville, les bâtiments importants et lui présente les services et les personnes qui sont à sa disposition. Il facilite son intégration et lui fournit un maximum de renseignements pratiques. Pour appuyer la démarche du parrain ou de la marraine, une brochure du nouvel arrivant a été créée.

Ce système donne entière satisfaction et est entré en phase de routine.

### *Développement des compétences*

Les priorités en formation sont orientées vers le développement des connaissances pour les priorités zonales et les activités policières de base. En dehors de ces priorités, les formations offrant une plus value (ainsi que celles dont la spécialité l'exige) sont accordées après évaluation de leur opportunité.

Lors du précédent plan zonal de sécurité 2009-2012, notre zone de police a investi en moyenne 8897,25 heures par an dans la formation continuée du personnel opérationnel et administratif.

Nous privilégions autant que possible la possibilité de former des membres du personnel de la zone de police qui pourront à leur tour former leurs collègues au sein de la zone de police afin de limiter au minimum l'envoi de personnel vers des lieux de formations lointains comme Bruxelles, Liège, etc...

### **Implication et valorisation du personnel**

Notre zone de police tient à promouvoir l'implication de ses collaborateurs par la mise en place de structures de concertation et/ou groupe de travail. Comme déjà expliqué plus en avant, cela s'est déjà réalisé par l'auto-évaluation EFQM et plus récemment en 2012 par l'analyse SWOT.

Le précédent plan zonal 2009-2012 insistait sur l'importance de permettre à notre personnel de pouvoir accéder aux concours de promotion afin d'être ensuite valorisé dans un nouveau grade au sein de notre zone de police.

Cette stratégie de valorisation reste à nos yeux une excellente stratégie de management RH, mais en plus elle nous permet de limiter le déficit en matière de recrutement au sein du cadre moyen. Dès 2014, nous continuerons donc à encourager le personnel motivé à faire carrière au sein de notre zone de police.

Les félicitations au personnel adressées soit par les autorités soit par la population font l'objet d'une note du Chef de Corps adressée au membre du personnel et classée dans le dossier personnel de l'intéressé.

Les plaintes concernant un membre du personnel sont adressées à notre service « contrôle interne » et font l'objet d'un dossier d'enquête préalable. En cas de fait avéré, une procédure disciplinaire est ouverte.

Le coaching des comportements positifs ou négatifs, la recherche de l'amélioration du travail presté sont également réalisés au travers des procédures d'évaluation du personnel.

## **MANAGEMENT DES MOYENS**

Notre budget global permet à notre zone d'exercer ses multiples missions et rencontre partiellement les priorités fixées dans le plan zonal de sécurité. Ce budget nécessite toutefois quelques réajustements en cours d'année via des modifications budgétaires, sans modifier le budget annuel alloué.

La dépense en personnel représente une moyenne de plus de 80% par rapport au budget global.

La dépense en heures supplémentaires, de WE et de nuit représente un peu plus de 16% ( coût brut + charges patronales ) du budget consacré au personnel.

Une politique financière saine et transparente est nécessaire pour un bon développement organisationnel.

La zone de police développera un plan financier pluriannuel en considérant :

- ➔ que la charge financière pour le personnel est de 80% et doit être adaptée en fonction de facteurs externes (index, évolution de traitements, nouvelles décisions de primes complémentaires). Ces facteurs ne sont pas connus, ce qui entraîne une difficulté de pro activité en la matière.
- ➔ les indemnités représentent également une part importante du budget
- ➔ la somme allouée par la Convention de sécurité routière donne la possibilité d'investir dans cette priorité. La suppression de cette somme impliquerait un retour en arrière qui nous paraît injustifiable. La circulation routière est une priorité nationale et européenne.
- ➔ les moyens financiers restants servent à acheter les matériels habituels de fonctionnement de la police (charroi, radio, armement, matériel de sécurité, informatique, charges chauffage, électricité, téléphonie, les consommables ...).
- ➔ Les prévisions budgétaires ne peuvent être faites sur base du nouveau tableau organique pour des raisons de manque de moyens financiers des communes et la non-acceptation par l'état fédéral d'une subvention complémentaire par rapport aux normes nécessaires (127 opérationnels et 16 CALOG).

Les processus décrits lors du précédent plan zonal sont à présent entrés en phase de routine.

Pour rappel, il s'agit des processus suivants :

- processus judiciaire « **Assurer l'exploitation et le suivi de toute information judiciaire au sein de l'organisation** ».
- processus « **accueil** »

La mise en place du Bureau d'Information Zonal (BIZ) a permis de mieux contrôler toutes les informations judiciaires entrantes et sortantes au sein de la Zone de Police.

Un Responsable Qualité a été également désigné afin de garantir la qualité du travail au sein de notre zone tant au point de vue opérationnel (qualité des interventions et des auditions, de l'accueil au public, respect des procédures et textes légaux, ...) qu'au point de vue rédactionnel (qualité des procès-verbaux). Il doit également s'assurer de la diffusion et de la mise en forme opérationnelle des directives reçues. Il propose au Chef de Zone des points d'amélioration du fonctionnement de la zone.

## COOPERATION

### *Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale*

Nous souhaitons agir dans la continuité des années précédentes en maintenant un lien étroit avec nos partenaires au sein de la police intégrée, de la justice, des associations, écoles, administrations communales (tous services confondus, du moins ceux qui peuvent avoir une mission commune avec la police). Des protocoles écrits ou des accords permettent donc de nous rencontrer dans différents domaines :

- Monsieur le Procureur du Roi, les Chefs de zone de l'arrondissement, le DIRJU, le DIRCO, le responsable WPR, le CIA et le BCCP installé à Luxembourg ville
- La police fédérale judiciaire et les deux autres zones de police de l'arrondissement judiciaire lors de réunions préparatoires à la plate-forme de recherches, l'échange d'informations et la répartition des dossiers y sont les thèmes principaux
- Le DIRCO (rencontres régulières)
- Les Chefs de Corps des autres zones de la Province de Luxembourg (réunions mensuelles)

- Les responsables des circonscriptions luxembourgeoises voisines de même que l'échange entre les services d'enquêtes
- Le CIC ( protocole d'accord de fonctionnement conclu et inchangé )
- Le CIA (engagement d'un INPP pour les 3 zones de la Province et payé en partie par chaque zone)
- La WPR pour la répartition du territoire
- Les responsables logistiques de la Police fédérale (protocole d'appui logistique)
- DPMD avec l'appui du CDP DOUMONT pour la mise en œuvre de dossiers disciplinaires ( en tendant vers une plus grande autonomie de notre part en la matière)
- Le Comité P (protocole suite Art 14 bis 2° de la loi organique du 18/7/1991)
- Les services de police et douanes France, Grand Duché de Luxembourg, Belgique pour les FIPA (Full Integred Police Actions)
- L'organisation des tirs pour les trois zones de l'Arrondissement judiciaire
- Le rôle de permanence pour les assistantes sociales des trois zones de l'Arrondissement judiciaire et le DIRCO.
- La garde des personnes arrêtées avec la Zone GAUME

#### *Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers*

- Partenariat dans la discipline 3 pour les plans d'urgence sur la zone où se trouvent deux entreprises SEVESO
- Partenariat avec le SPW (ex MET)
- Les directions des écoles
- Les associations (ASBL) allant de l'aide aux personnes aux organisateurs de festivités
- Partenariat avec les écoles primaires (classes 5ème et 6ème) dans le cadre du projet MEGA
- Acteurs communaux, provinciaux, ASBL, écoles, ...
- Partenariat local de prévention police – commerçants (PLP)
- Des réunions régulières du Comité de direction sont organisées afin de motiver et évaluer l'évolution de la mise en place.



## SYNTHESE DE L'EVOLUTION DE LA CAPACITE ZONALE

**2001:** Avant la réforme

→ **115 policiers et gendarmes**

**2002:** Création de la ZP – **norme KUL**

→ **95,5 opérationnels (OPS) + 8 employés administratifs et logistiques (CALOGS)**

*Le comité d'accompagnement prévoyait 127 OPS*

**2003:** Le Conseil de Police augmente de 10 OPS + 4 calogs sur fonds propres

→ **105,5 OPS + 12 CALOGS**

**2008:** Le Conseil de Police adopte l'augmentation de principe du tableau organique de

105,5 à **127 OPS + 16 CALOGS** :

→ 105,5 dont 10 sur fonds propres et subvention fédérale de 52,68 % du budget

→ le restant sous réserve d'obtention de subsides fédéraux permettant d'atteindre 127 OPS.

**2012** : L'effectif théorique est toujours à **105,5**, mais l'effectif réel atteint = +/- 100.

→ la norme de 127 fixée par le Conseil de Police n'est pas encore atteinte

→ suite au récent statut de « ZONE PRIORITAIRE », nous espérons atteindre le cadre de 106 OPS fin 2013, mais nous devons rester vigilants car nous pouvons rapidement redescendre en déficit en fonction des départs (retraites, mutations vers d'autres zones, etc.) non compensés par un recrutement très problématique dans le sud de la province du Luxembourg.

Chaque membre du personnel preste, annuellement, une moyenne de 1520 heures (hors heures supplémentaires). Il s'agit d'une norme calculée sur base du régime de prestations de 38heures/semaine, sur base duquel sont décomptés les jours de congé ainsi qu'un quota de jours d'absence pour raison de santé de courte durée.

Entre 2007 et 2011, les heures prestées par le personnel opérationnel ont progressivement augmenté de 6%.

En 2010, les 183.297 heures prestées par le personnel opérationnel représentent le total des membres du Corps opérationnel ainsi que des CIK Zone hôte et les AGS. Contrairement à 2009, les CIK zone hôte (policiers fédéraux du corps d'intervention) sont considérés comme personnel externe avec les AGS (agents de sécurité palais).

En 2011, les opérationnels ont presté 184.664 heures, dont 19.025 heures supplémentaires.

En 2012, ce personnel a presté 172.856 heures, dont 17.501 heures supplémentaires, ce qui représente au total l'équivalent du travail de 113 policiers FTE, alors que la moyenne annuelle du personnel opérationnel réellement disponible était de 100 membres.

Ainsi en 2012, le total des heures prestées aura accusé une diminution de 6,4% (et de 8% pour les heures supplémentaires) par rapport à l'année 2011. Cette diminution a ramené le total des heures presque au même niveau que celui constaté en 2007 (qui était de 173.991 hrs / pers.OPS).

Cette diminution de 2012 peut être expliquée par les difficultés importantes rencontrées l'année passée par notre Zone de Police en matière de déficit de personnel. En effet, la diminution du personnel réellement disponible a engendré une baisse des heures prestées qui n'ont pas pu être compensées par les heures supplémentaires.

**CAPACITE NETTE DISPONIBLE en 2012 = en moyenne 100 Ho x 1520 = 152000**

	2009			2010				2011				2012			
	TOTAL	Corps Op.	Calog/AGS	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog
<b>Accueil global</b>	23659	22084	1575	23519	21105	775	1639	23171	21255	567	1349	<b>23680</b>	22237		1443
<b>Service Intervention (PMob)</b>	36169	36169	0	36746	35032	1714	0	37981	35715	2266	0	<b>33126</b>	33126		
<b>Judiciaire</b>															
Sv orientés	6514	5782	732	6921	6137	784	0	5747	5290	457	0	7071	7071		
Interventions - autres	767	767	0	468	454	14	0	1183	1049	134	0	1920	1920		
Enquêtes	16366	16366	0	17339	17198	141	0	17058	16996	62	0	13820	13820		
Surveillance	1715	1715	0	840	834	6		1192	1171	21	0	825	825		
Administration	3449	2616	833	3573	2216	0	1357	3466	2356	0	1110	3214	1925		1289
Réunion	54	54	0	154	154	0	0	150	148	2		28	28		
Commandement	3546	3546	0	3589	3589	0	0	3053	3053			3311	3311		
Opération transfrontalière Jud								55	55						
total 1	32411	30846	1565	32884	30582	945	1357	31904	30118	676	1110	<b>30189</b>	28900	0	1289
<b>Appuis</b>															
Techno-prévention	610	610	0	552	552	0	0	420	420			425	425		
Projet MEGA	266	266	0	123	123	0	0	150	150			76	76		
Maîtres chiens	759	759	0	516	516	0	0	1808	1775	33		1489	1488		
Réserve/Rappels ...	1263	1211	52	1462	1439	2	21	1020	989	5	26	520	492		28
Assistante sociale	1692	0	1692	1410	0	0	1410	1626			1626	1629			1629
Police veille	111	111	0	29	29	0	0	15	15			469	469		
total 2	4701	2957	1744	4092	2659	2	1431	5039	3349	38	1652	<b>4608</b>	2950	0	1657

	2009			2010				2011				2012			
	TOTAL	Corps Op.	Calog/AGS	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog
<b>Roulage</b>															
Sv orientés (radar, roulage, alcoo	5889	5889	0	7251	6975	276	0	5706	5595	111	0	8480	8480		
Interventions - enquêtes	141	141	0	793	755	38	0	153	134	19		203	203		
Enquête	813	813	0	513	461	52	0	328	307	21		438	438		
Plan action roulage	1001	1001	0	583	566	17	0	739	722	17		840	840		
Opération transfrontalière Roul.								74	74			40	40		
Administration	1584	147	1437	1887	392	0	1495	1990	477	8	1505	1871	971		900
Commandement	1505	1505	0	804	804	0	0	1113	1113	0	0				
total 3	10933	9496	1437	11831	9953	383	1495	10103	8422	176	1505	11872	10972	0	900
<b>Proximité</b>															
Agents proximité	15366	15366	0	15523	15523	0	0	15987	15987	0	0	16089	16089		
Agents auxiliaires	2179	2179	0	1774	1774	0	0	939	939	0	0	377	377		
Administration															
total 4	17545	17545	0	17297	17297	0	0	16926	16926	0	0	16466	16466	0	0
<b>Incivilité</b>															
Incivilité	1661	1661	0	1491	1491	0	0	1558	1558	0	0	1586	1586		
total 5	1661	1661	0	1491	1491	0	0	1558	1558	0	0	1586	1586	0	0

	2009			2010				2011				2012			
	TOTAL	Corps Op.	Calog/AGS	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog	TOTAL	Corps Op.	Pers.Ext	Calog
<b>Cours et Tribunaux</b>															
Transferts ARLON	4156	2513	1643	4449	2433	2016	0	3802	2390	1412	0	2659	2017	642	
Transferts hors ARLON	4099	3018	1081	3821	2907	914	0	4251	2994	1257	0	3623	2636	987	
Lecture dossiers	1054	343	711	1116	266	850	0	1195	215	980	0	1058	147	911	
divers	1942	642	1300	2428	744	1684	0	3715	688	3027	0	3720	587	3133	
Corps de sécurité	11	0	11	69		69	0	65		65	0	90		90	
total 6	11262	6516	4746	11883	6350	5533	0	13028	6287	6741	0	11150	5387	5763	0
<b>Services d'ordre</b>															
Locaux	6826	6826	0	7161	6658	503	0	6152	5873	279		6073	6073		
Non Locaux	456	456		417	385	32	0	595	358	237		418	418		
total 7	7282	7282	0	7578	7043	535	0	6747	6231	516	0	6491	6491	0	0
Détaché out	5214	5214	0	2706	2706	0	0	5376	5376	0	0	4366	4366		
Logistique	2028	1983	45	2241	2221	20	0	1950	1917	0	33	2176	2173		3
Formation	10053	9503	550	8906	8189	453	264	10315	9911	203	201	6315	6018	68	229
Gestion des Postes	32940	21376	11564	34164	21209	120	12835	32816	19476	165	13175	32000	19946	75	11979
Ecritures globales	7659	7659	0	6980	6623	357	0	6775	6431	344	0	6332	6332		
<b>total général</b>	203517	180291	23226	202318	172460	10837	19021	203689	172972	11692	19025	190357	166950	5906	17500
				T. Corps Opér.	<b>183297</b>			T. Corps Opér.	<b>184664</b>			T. Corps Opér.	<b>172856</b>		

# Chapitre III

## **OBJECTIFS**

## **STRATEGIQUES**



## A. Evaluation du PZS précédent

### 1. Evaluation des objectifs fixés

Dans notre PZS 2009-2012, les objectifs stratégiques en matière de sécurité et de qualité de vie étaient liés aux domaines suivants :

- La sécurité routière dans notre zone,
- la problématique liée aux matières stupéfiantes dans la zone,
- les cambriolages dans habitations,
- les actes d'incivilité.

D'autre part, en terme de fonctionnement interne, nous souhaitons :

- Poursuivre l'amélioration continue pour les points retenus lors de l'analyse EFQM,
- Engager des effectifs,
- Regrouper des services dans un bâtiment unique.

### Sécurité et qualité de vie

Le texte qui suit présente une synthèse très abrégée de l'évaluation de nos priorités précédentes. Vous trouverez l'ensemble de l'évaluation de nos objectifs dans le rapport d'activités 2012 et dans le rapport d'évaluation des plans d'actions. Ces documents sont repris en annexes n° 11 et n° 6.



#### L'insécurité routière

L'objectif fixé était formulé comme suit :

*Diminuer le nombre des accidents de roulage avec lésions corporelles de moins 10% en ciblant davantage les jeunes conducteurs.*

Notre objectif est atteint puisque, entre 2009 et 2012, nous observons une diminution du nombre d'accidents de roulage de 17%, passant de 134 accidents en 2009 à 102 en 2012.

Le rapport d'activités décrit de manière précise les moyens mis en œuvre par notre zone de police pour atteindre l'objectif que nous nous étions fixé dans les différents domaines de la prévention, de la dissuasion, de la régulation, de l'intervention et du suivi.



## La problématique liée aux matières stupéfiantes

L'objectif fixé était formulé comme suit :

*Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène de la problématique liée aux matières stupéfiantes (vente consommation) dans la zone.*

Il est difficile d'évaluer notre objectif stratégique. D'une part, parce qu'il ne nous indique pas de quelle manière la mesure doit être effectuée et, d'autre part, parce que le nombre de dossiers mis à jour en cette matière dépend principalement de l'activité menée par les services de police en ce domaine. Or la recherche en matière de stups se réalise avant tout en fonction de la capacité disponible. Dans le cas de notre zone de police, seules les fonctionnalités de base sont effectuées avec la capacité prévue au cadre. Toutes les autres missions sont réalisées en heures supplémentaires.

Entre 2009 et 2012, nous observons une diminution du nombre de dossiers stups de 14%, passant de 219 dossiers en 2009 à 188 dossiers en 2012. Ces dossiers sont relatifs à de la vente, de l'usage et de la détention de drogues dans notre zone de police (que ce soit dans ou en dehors de la prison). Cette diminution des PV rédigés en matière de drogues sur la touche particulièrement les faits d'import/export... En 2012, la police locale a orienté ses services de manière différente : les grands axes (E411, N4) n'ont plus fait l'objet d'une approche particulière. Il en découle par ailleurs une augmentation des constats de détention...

Mais malgré cela, près de 22% des arrestations judiciaires concernent la problématique « stups ».



## Le phénomène de vols dans les habitations

Le plan d'action était formulé comme suit :

*Nous souhaitons lutter contre les phénomènes de vols dans habitations.*

Notre objectif est atteint puisque nous observons entre 2009 et 2012 une diminution de 3% du nombre de vols dans les habitations au sens large.



## Les actes d'incivilités

L'objectif fixé était formulé comme suit :

*Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des actes d'incivilité.*

Notre objectif est atteint. De plus, ce plan d'action représente, à nos yeux, un des plus beaux exemples d'intégralité dans la poursuite de la sécurité et de la tranquillité de nos citoyens.



A titre d'exemple, les ivresses publiques n'étaient que très peu poursuivies par le Parquet d'Arlon. Afin de lutter contre le sentiment d'impunité, de nombreuses discussions avec les autorités administratives et judiciaires nous ont menés à l'insertion d'un article 11 bis dans le règlement général de police, inséré le 04/06/2012 par le Conseil communal d'Arlon, pour sanctionner administrativement les troubles de l'ordre public, notamment causés par des personnes sous l'influence de l'alcool.

Le nombre d'arrestations administratives a augmenté de 64% entre 2009 et 2012, avec comme causes principales les ivresses publiques et les troubles à l'ordre public. Cet article 11 bis représente 28 % des constats de sanctions administratives en 2012 !

## Fonctionnement interne



### Poursuivre l'amélioration continue

Différentes mesures ont été prises dans le fonctionnement interne pour pallier aux points négatifs mis à jour lors de l'application du modèle EFQM.

A titre d'exemple, nous pouvons citer la mise en place du bureau d'information zonale (BIZ) destiné à traiter de manière complète l'information judiciaire.



### Engager des effectifs

De nombreuses initiatives ont été prises pour pallier au manque d'effectif flagrant dont souffre notre zone de police. Le cadre officiel des effectifs opérationnels est de 106 unités (105,5). Au 01/05/2012, le cadre réel était en diminution constante et s'estimait à 94 OPS.

Suite aux multiples contacts entrepris avec le Ministère de l'Intérieur, notre ZP a réussi à obtenir fin 2012 le statut de "zone déficitaire", qui vise à remédier aux problèmes de recrutement.

Ce statut nous permet d'engager directement des candidats policiers dès leur entrée à l'académie de police. Ainsi, nous espérons rétablir à court terme (avant fin 2013) le cadre opérationnel à 106 membres opérationnels.



### Regrouper des services dans un bâtiment unique

Le déménagement dans le nouvel Hôtel de Police (situé rue Netzer, 23) s'est concrétisé ce 25 mars 2013. Ce bâtiment entièrement rénové regroupe nos 2 anciennes implantations d'Arlon (d'une part, la direction et l'accueil à la rue Reuter et, d'autre part, le poste de police de la rue de Neufchâteau qui abritait l'intervention, le service enquête et recherche et la proximité). Le nouveau bâtiment va donner plus d'espace aux policiers, passant de 1300 à 3200 m<sup>2</sup>.

Nous y disposons de six cellules, 3 locaux SALDUZ (concertations confidentielles avocats – personnes arrêtées).

Sont également aménagés dans cet immeuble des locaux pour recevoir et photographier les personnes arrêtées.

Sans oublier les sept salles d'auditions, pour enfants et adultes, dans lesquelles une caméra est installée dans le but de filmer ces auditions. En outre, une salle de jeux a été prévue pour les enfants.

L'objectif est donc atteint. Nous remercions toutes les autorités pour la réalisation de ce projet.

## **2. Leçons à tirer du PZS précédent et améliorations à envisager**

Bien que les priorités choisies aient été nombreuses, les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints. Dès lors, certaines des activités que nous avons émises peuvent passer en activité routinière.

Le suivi des plans d'action, tant en terme de récolte des indicateurs, qu'en terme de motivation du personnel impliqué dans la réalisation des objectifs, est une activité importante et ô combien prenante.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en œuvre opérationnelle des activités prônées, en effet, les actions à mener ont été menées à bien, de manière très consciencieuse par les policiers de terrain.

Nous nous engageons pour cet exercice 2014-2017 à assurer le suivi de nos plans d'action et d'en rendre compte de manière régulière devant le Conseil Zonal de Sécurité (au moins une fois par an).

## **B. Les objectifs stratégiques 2014-2017**

### **1. Comment s'est opéré le choix des priorités ?**

**Le Conseil Zonal s'est réuni une première fois le 10 juin 2013.**

Les points à l'ordre du jour sont relatifs à la présentation des statistiques en matière de criminalité, la présentation des conclusions du sondage réalisé au sein de la population et, enfin, la préparation du PZS, et plus précisément le timing pour son élaboration.

Lors de cette rencontre donc, différents rapports sont présentés à l'ensemble des parties prenantes :

- le rapport annuel d'activités 2012, (avec récapitulatif 2009-2012)
- les résultats de l'enquête locale de sécurité 2011,
- et, enfin, l'image de la criminalité enregistrée par les services de police.

Le rapport d'activités 2012 ( *annexe 11* ) fait le point sur les priorités retenues dans le PZS précédent en décrivant l'évaluation de ces priorités (voir point 1 : évaluation des objectifs fixés). Pour rappel, presque tous les objectifs fixés ont été atteints tant en terme de sécurité et de qualité de vie ainsi qu'en terme de fonctionnement interne. L'engagement d'effectifs est le point principal sur lequel nous devons poursuivre nos efforts puisque cet objectif a été le seul à ne pas être atteint.

L'enquête locale de sécurité 2011 ( ELS – *annexe 7* ) et l'image de la criminalité ont pour but de fournir des informations sur les problématiques rencontrées par la population, tant d'un point de vue subjectif que d'un point de vue objectif.

Il ressort de l'ELS 2011 que la sécurité routière est le premier souci de la population, en effet, environ 75% des répondants affirme que la vitesse non adaptée au trafic est tout à fait et un peu problématique dans leur propre quartier et la moitié affirme la même chose pour la conduite agressive dans la circulation. Viennent ensuite les cambriolages, et diverses nuisances (les dépôts clandestins, les parkings sauvages et les nuisances sonores) qui s'avèrent être un souci pour le tiers environ des habitants.

L'image de la criminalité ( *annexe 5* ), quant à elle, nous informe sur les faits les plus constatés et les plus enregistrés par les services de police. De plus, afin de fournir une image la plus réelle possible, aux côtés de la BNG, d'autres sources de données ont été consultées et, notamment, les RIR, les appels passés par les citoyens au service « 101 ». A nouveau, la problématique de la sécurité routière est prépondérante. Nous trouvons ensuite les vols commis dans les bâtiments (habitations, commerces, bâtiments publics), les vols dans les véhicules, la problématique des substances illicites et, enfin, les violences faites aux personnes.

Toutes les priorités des parties prenantes sont connues. Il reste aux autorités administratives à fournir au Conseil Zonal leurs priorités souhaitées.

**Celles-ci se sont réunies en date du 24 juin 2013** avec le chef de corps lors d'un collège de police pour discuter des objectifs à proposer lors du prochain CZS. En date du 17 juillet 2013, un rapport présentant les priorités des bourgmestres est envoyé aux membres du CZS.

**Le Conseil Zonal de Sécurité suivant se réunit à la date du 23 juillet 2013** afin de déterminer le choix circonstancié des nouveaux objectifs 2014-2017. Les priorités ont été proposées à cette occasion.

**En date du 23 septembre 2013, le Conseil Zonal de Sécurité** a avalisé les priorités qui avaient été proposées. Au cours de cette réunion, le service de prévention de la ville d'Arlon a été représenté par madame KERGENMEYER Hélène. Et bien que le DLS soit encore en cours de rédaction, les souhaits et objectifs de son service pour l'exercice 2014-2017 sont connus et ont pu être intégrés au sein du modèle d'argumentation.

Le modèle d'argumentation à la base des choix opérés est intégré ci-dessous. Quelques explications sont nécessaires à sa bonne compréhension.

La première colonne du tableau reprend les phénomènes prioritaires du Plan National de Sécurité (PNS) ainsi que certains types de faits énumérés par les autorités administratives ou judiciaires locales ou encore des faits révélés lors du scanning (c'est le cas des vols dans les véhicules).

Les souhaits énoncés par les parties prenantes ainsi que les résultats des scannings objectifs et subjectifs figurent dans les colonnes suivantes.

	SCANNING OBJECTIF	SCANNING SUBJECTIF (ELS 2011)	PRIORITES DES PARTIES PRENANTES						SCORE
			Gouverneur	Procureur du Roi	Priorités du Directeur Coordinateur	Priorités du Directeur Judiciaire	Priorités des Bourgmestres et Chef de Corps	Fonctionnaire de prévention	
<b>CRIMINALITE</b>									
Vols à main armée						X			1
Violence dans espace public*	X			X					2
Drogues	X			X	X	X	X	X	6
Trafic d'armes à feu									
Terrorisme									
Violence intrafamiliale								X	1
Traite des êtres humains (TEH)**						X			1
Criminalité informatique									
Fraudes***				X					1
Les effractions dans les bâtiments	X	X		X	X	X	X		6
Sécurité Routière	X	X	X	X	X		X		6
Nuisances/incivilités****		X					X	X	3
Vols dans les véhicules	X			X					2
<b>FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE POLICE</b>									
Optimiser/renforcer le fonctionnement intégré et intégral*****				X	X	X			3
Professionaliser l'approche lors des atteintes aux personnes						X			1
Engager des effectifs							X		1
Favoriser l'Enquête Policière d'Office (EPO)				X					1
Inculquer la vision et les valeurs de la ZP							X		1
Evaluer les actions menées				X					1

\* Lions à ce phénomène les violences faites aux personnes qui ressortent du scanning

\*\* Pour monsieur le Procureur du Roi, est visé plus spécifiquement l'exploitation de la débauche

\*\*\* Pour monsieur le Procureur du Roi, le terme utilisé est "la criminalité économique et financière"

\*\*\*\* Pour le fonctionnaire de prévention, le terme utilisé est la délinquance juvénile

\*\*\*\*\* Pour monsieur le Procureur du Roi, les termes utilisés sont "approche pluridisciplinaire"(notamment les SAC), "synergie entre zones et la PJF", "communication"

## 2. Quelles priorités ont été retenues ?

En nous référant au modèle d'argumentation, il est indéniable que les domaines relatifs aux drogues, à la sécurité routière, aux effractions aux bâtiments et aux nuisances/incivilités doivent être pris en compte.

	SCORE	CHOIX POLITIQUE DU CZS
<b>CRIMINALITE</b>		
Vols à main armée	1	
Violence dans espace public*	2	
Drogues	6	X
Trafic d'armes à feu		
Terrorisme		
Violence intrafamiliale	1	
Traite des êtres humains (TEH)**	1	
Criminalité informatique		
Fraudes***	1	
Les effractions dans les bâtiments	6	X
Sécurité Routière	6	X
Nuisances/incivilités****	3	X
Vols dans les véhicules	2	
<b>FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE POLICE</b>		
Optimaliser/renforcer le fonctionnement intégré et intégral*****	3	
Professionaliser l'approche lors des atteintes aux personnes	1	
Engager des effectifs	1	X
Favoriser l'Enquête Policière d'Office (EPO)	1	
Inculquer la vision et les valeurs de la ZP	1	X
Evaluer les actions menées	1	

\* Lions à ce phénomène les violences faites aux personnes qui ressortent du scanning

\*\* Pour monsieur le Procureur du Roi, est visé plus spécifiquement l'exploitation de la débauche

\*\*\* Pour monsieur le Procureur du Roi, le terme utilisé est "la criminalité économique et financière"

\*\*\*\* Pour le fonctionnaire de prévention, le terme utilisé est la délinquance juvénile

\*\*\*\*\* Pour monsieur le Procureur du Roi, les termes utilisés sont "approche pluridisciplinaire"(notamment les SAC), "synergie entre zones et la PJF", "communication"

Deux observations peuvent être faites par rapport à ces choix :

- Ces priorités ne sont pas neuves, elles étaient, en effet, déjà présentes dans le précédent PZS et faisaient, pour la plupart, déjà l'objet d'un plan d'action spécifique. Certaines des activités que nous avons menées dans ce cadre sont passées en routine d'exécution. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'innover notre manière d'attaquer ces priorités.
- Certains points soulevés en terme de fonctionnement interne peuvent être impliqués concrètement dans les activités de nos nouveaux plans d'action, pour exemple, tout ce qui concerne le renforcement du fonctionnement intégré ( communication entre services internes - externes, partenariats développés,... ) Nos plans d'action ont été pensés en ce sens.

Les **objectifs stratégiques "sécurité et qualité de vie"** choisis sont dès lors déclinés comme suit:

- **La sécurité routière** :

Diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles d'au moins 10%.

- **La police de proximité** :

Renforcer la police de proximité au travers d'une approche transversale visant notamment à lutter contre les phénomènes des stupéfiants, des cambriolages dans les habitations et les nuisances provenant d'actes d'incivilités.

Nous le ferons dans le cadre des fonctionnalités policières de base (accueil, quartier, intervention, enquête, maintien de l'ordre, aide aux victimes et roulage) et en : optimisant l'orientation externe et les partenariats, augmentant la présence policière aux moments, aux endroits critiques et dans le cadre de problématiques locales et transfrontalières ainsi qu'en développant l'échange d'informations avec les différents partenaires.

D'autre part, en termes de **fonctionnement interne**, nous souhaitons :

- **Engager des effectifs.**

Pour les années à venir, il faudra veiller à maintenir le cadre du corps opérationnel au nombre de 106, et si possible tendre vers le cadre voté de 127.

En effet, même si notre zone de police a été récemment reconnue 'zone prioritaire', le maintien de cette priorité s'avère primordial afin de pouvoir faire face aux exigences légales et opérationnelles rencontrées par notre zone de police ( fonctionnalités de base, priorités du PZS, transferts de détenus,...).

Les zones de police du sud de la province éprouvent régulièrement des difficultés à recruter ou à stabiliser les effectifs.

- **Inculquer la vision et les valeurs de la ZP.**

En date du mardi 13 novembre 2012, la zone de police a organisé une journée de réflexion au cours de laquelle un groupe de 14 collaborateurs ( dont les officiers, la DRH, le DirOps, et les chefs de service). Cette journée d'étude a été consacrée à l'écriture relative à la vision et aux valeurs de la Zone de Police ainsi qu'à l'analyse SWOT (forces-faiblesses-opportunités-menaces de la Zone de Police ).

Suite au constat mettant en évidence que les membres du personnel ne connaissaient peu (ou pas) la vision et les valeurs du PZS 2009-2012, et en tenant compte des conclusions du SWOT précité, il est apparu logique d'intégrer comme priorité dans le fonctionnement interne la mise en œuvre de la vision et des valeurs formulées au chapitre I.

### 3. Pour quelles raisons les autres priorités définies dans le PNS ne sont-elles pas reprises ?

Définir une priorité implique que des moyens particuliers vont être engagés dans la lutte contre le phénomène épinglé. Il va de soi que notre zone de police ne dispose pas de la capacité suffisante pour s'engager dans un combat vis-à-vis de l'ensemble des domaines définis dans le Plan National de Sécurité (PNS). Ces domaines de criminalité prioritaires sont au nombre de 10 et à y bien regarder, ils visent tous les types de criminalité auxquels une société peut être confrontée.

En établissant nos priorités, nous avons tenu compte des domaines du PNS qui retentissent plus particulièrement à notre niveau local, d'un point de vue objectif (notamment du volume de faits rencontrés), mais également d'un point de vue subjectif (notamment en réponse aux soucis soulevés par la population).

Les autres priorités du PNS 2012-2015 qui n'ont pas été retenues ne ressortent pas de manière significative dans les statistiques de notre zone, mais, néanmoins, lorsque nous y sommes confrontés, ces domaines sont abordés par un travail routinier empreint de qualité :

- Les vols à main armée

Ce type de vols est très marginal dans notre zone de police, en effet, nous comptons chaque année une dizaine de ce type de faits. De plus, nous avons observé une diminution de 33% en 2012 du nombre de vols à main armée par rapport à 2011. Lorsque des vols à main armée sont commis chez nous, ils sont traités prioritairement, avec le plus grand soin apporté lors des constats, lors de la recherche des auteurs, mais également et surtout dans le cadre de l'assistance et de notre soutien aux victimes de ces méfaits.

- La violence dans les espaces publics

Nous abordons cette notion dans le cadre des nuisances et des incivilités. En effet, les nuisances, mais aussi les bagarres qui pourraient survenir dans des lieux proches des débits de boisson sont abordées dans notre plan d'action relatif à la police de proximité.

- Le trafic illégal d'armes à feu

L'utilisation d'armes à feu est assez rare sur notre territoire et ne justifierait pas en tout cas un engagement permanent en la matière. Nous restons toutefois vigilants vis-à-vis de ce domaine en apportant tous les soins et la qualité nécessaire pour constater de tels faits lorsqu'ils sont découverts.

- Le terrorisme

Cette matière particulière ne fait pas l'objet d'une approche par projet dans notre zone. De tels faits n'ont jamais été constatés sur notre territoire. Nous nous investissons cependant dans ce domaine par notre collaboration avec les services fédéraux, qui, notamment, sont en charge de gérer le plan d'action Radicalisme. Nos agents de quartier jouent ici un rôle important et primordial dans la détection d'un éventuel processus de radicalisation, conformément aux attentes décrites dans la circulaire ministérielle PLP 37.



- La violence intrafamiliale

Elle aussi est en nette régression par rapport à 2011. Les faits enregistrés ont diminué de 33%. Même s'ils ne font pas l'objet d'une approche par projet, ces faits sont traités avec le plus grand soin. Notre zone de police dispose d'un pool « famille » composé de personnes de références en la matière et qui effectuent les apostilles « famille » judiciaires.

- La traite et le trafic des êtres humains

Sur notre territoire sont installées quelques infrastructures avec lesquels nous pouvons envisager un risque de traite d'êtres humains (restaurants, bars à hôtesse, salons de massage, ...). Nous abordons cette matière proprement dite à travers notre plan d'action de police de proximité en mettant l'accent sur les partenariats ( PJJ – services publics fédéraux et régionaux et communaux)

- La criminalité informatique

Ce domaine particulier est assez marginal chez nous, nous comptons quelque 36 faits en 2012. Cependant, si nous y sommes confrontés nous y apportons la qualité et le soin nécessaire lors des premiers constats et nous nous assurons de la bonne collaboration avec les services spécialisés de la police fédérale (notamment le RCCU d'Arlon).

- Les fraudes

Au sein du PNS, sont visées les fraudes sociales, fiscales et les fraudes dans la gestion des déchets. Bien que ces matières ne soient pas abordées spécifiquement à travers un plan d'action qui leur est propre, elles sont malgré tout traitées dans nos actions routinières ainsi qu'au travers de notre transversalité visée dans le plan d'action 'police de proximité'.

C'est ainsi que, par exemple, que nos agents de quartier sont attentifs à la fraude sociale liée aux domiciles fictifs. De plus, ces fraudes sociales seront envisagées en partenariat avec les CPAS. Par ailleurs, le CP Remacle organise régulièrement des contrôles intégrés (avec les lois sociales, ONEM, Afsc, etc.) dans certains débits de boissons et bars à hôtesse. Les infractions environnementales locales sont traitées par nos services et il est fait appel aux services spécialisés de la police de l'environnement pour les faits d'envergure. Les fraudes économiques, fiscales sont prioritairement traitées par la PJJ.

## 4. Synthèse de priorités du PZS 2014-2017

### SECURITE ROUTIERE

#### LEADERSHIP

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif comme prévu
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes entre autres pour obtenir les moyens suffisants de la part de la direction et des financiers
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés
- Décrire et/ou mettre en place des processus de gestion efficaces.

#### STRATEGIE ET POLITIQUE

- Par rapport à l'objectif stratégique, définir des objectifs opérationnels clairs, précis, SOSMART

- Développer un plan d'action réaliste et orienté résultats avec un groupe de travail ad hoc, plan d'action s'insérant parfaitement dans l'approche intégrale et intégrée développée au niveau de l'arrondissement
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise (ILP)
- Procéder à un suivi régulier du phénomène via un logiciel exploitant de façon maximale les données contenues dans ISLP.
- Reproduire sur cartographie les différents accidents avec lésions corporelles pour l'aide à la décision.

### MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi (cartographie des accidents avec la DCA, Constat, Plans de sécurité, ...)
- Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feedback régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent
- Utiliser le nouveau système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultat, le rendre compte et le soucier de mesurer.

### MANAGEMENT DES MOYENS

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène (appareil photographique, matériel informatique, folders / gadgets : porte-clés, ETT, .....).
- Faire alléger les procédures d'achats locaux (marchés publics...) et/ou recourir aux marchés fédéraux
- Pouvoir faire preuve de créativité
- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats...
- Décrire et /ou mettre en place des processus d'appui efficaces.

### MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire/transversal au corps de police
- Travailler dans le phénomène de manière transversale
- A cet effet, décrire les processus primaires touchant à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes fonctionnalités ou composantes (prévention Accident → plainte → constat → enquête → assistance aux victimes → suivi...)
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes de processus
- Pour que le plan d'action fonctionne au travers des processus primaires, actionner les processus de gestion et d'appui

- Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi...)
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes des processus primaires, actionner les processus de gestion et d'appui
- Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi...)
- organisation de services roulage chaque jour de la semaine
- contrôle hebdomadaire spécifique et alterné en matière d'alcoolémie et drogues
- organisation de contrôles d'ensemble au moins une fois par mois
- participation aux contrôles d'ensemble (FIPA)
- participation aux contrôles IBSR (Campagnes BOB, ceintures, etc....)
- contrôle journalier du stationnement
- contrôle de la vitesse par radar préventif et répressif

## PARTENAIRES

- Le Parquet
- Le SPF Mobilité – SPF Intérieur
- La Région Wallonne (SPW , ancien MET)
- IBSR
- Les autres ZP et services de la Pol Fed –WPR- (approche intégrée)
- Les autorités administratives
- Les services communaux (dont service travaux, ...)
- La presse
- Les comités de quartier, de commerçants, ...
- Le citoyen

## SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs (de processus, de résultat...= approche objective) : Nombre d'accidents de la route (avec morts/blessés), nombre d'excès de vitesse, de campagnes d'information, d'heures prestées dans le phénomène en prévention, dissuasion, enquête, suivi...
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) : moniteur, sondages...
- Outils de suivi : ISLP, Mapinfo pro viewer, etc.
- Fréquence de mesure : Journallement, bimestriellement, annuellement...
- Estimation de la capacité à engager/engagée : libre et/ou réorientée
  - FIPA
  - contrôle orienté - PMob
  - Campagnes IBSR + Alcool, drogues au volant, ceintures
  - contrôle stationnement gênant/dangereux
  - Service journalier roulage suivant disponibilité
  - Service réorienté selon disponibilité du service
- Facteurs critiques de succès, conditions périphériques
  - Voir plan d'action en annexe
  - Voir scanning et analyse annuelle des résultats
  - Nombre d'accidents avec lésions corporelles blessés légers, blessés graves et mort d'homme
  - Relevé cartographique de localisation des accidents avec lésions corporelles

- Nombre de procès-verbaux établis en matière d'alcool au volant et/ou drogues
- Nombre de procès-verbaux établis en matière de vitesse
- Nombre de procès-verbaux établis relatifs aux différentes infractions de roulage autres que vitesse, alcool et drogues
- Données suivant scanning de la police fédérale
- Moniteur de sécurité

## **POLICE DE PROXIMITE**

### **LEADERSHIP**

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif comme prévu
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants de la part de la direction et des financiers
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés
- Décrire et/ou mettre en place des processus de gestion efficaces
- Stimuler l'approche multidisciplinaire du phénomène

### **STRATEGIE ET POLITIQUE**

- Par rapport à l'objectif stratégique, définir des objectifs opérationnels clairs, précis, SOSMART
- Développer un plan d'action réaliste et orienté résultats avec un groupe de travail ad hoc, plan d'action s'insérant parfaitement dans l'approche intégrale et intégrée développée au niveau de l'arrondissement
- Procéder à un suivi régulier du phénomène

### **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi
- Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feedback régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent
- Utiliser le nouveau système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultat, le rendre compte et le soucier de mesurer.

### **MANAGEMENT DES MOYENS**

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène
- Faire alléger les procédures d'achats locaux (marchés publics...) et/ou recourir aux marchés fédéraux
- Pouvoir faire preuve de créativité

- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats...
- Décrire et /ou mettre en place des processus d'appui efficaces.

## MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire/transversal au corps de police
- Travailler dans le phénomène de manière transversale
- A cet effet, décrire les processus primaires touchant à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes fonctionnalités ou composantes
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes de processus
- Pour que le plan d'action fonctionne au travers des processus primaires, actionner les processus de gestion et d'appui
- Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil –traitement –transmission –suivi...)
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes des processus primaires, actionner les processus de gestion et d'appui

## PARTENAIRES

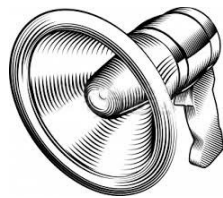
- Le Parquet
- Les autres ZP et services de la Pol Fed ( PJF, GIS, etc)
- les services de police et de douane français et luxembourgeois
- les services publics fédéraux et régionaux ( Afsca, douanes, inspections sociales,etc.)
- Les autorités administratives
- les fonctionnaires sanctionneurs
- les services de prévention et éducateurs de rue (ESPAS,etc.)
- Les services communaux
- La presse
- Le PLP commerçants, ...
- Les citoyens

## SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs (de processus, de résultat...= approche objective)
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) : moniteur, sondages...
- Fréquence de mesure : Journallement, bimestriellement, annuellement...
- Estimation de la capacité à engager/engagée : libre et/ou réorientée
- FIPA - contrôles orientés - PMob
- Service réorienté selon disponibilité du service
- Facteurs critiques de succès, conditions périphériques
- Voir plan d'action en annexe
- Voir scanning et analyse annuelle des résultats
- données suivant scanning de la police fédérale
- moniteur de sécurité
- Estimation des coûts

# Chapitre IV

# **POLITIQUE DE COMMUNICATION**



# A. COMMUNICATION EXTERNE

## 1. LEÇONS À TIRER ( 2009-2012 ) :

### Rétroactes :

Dans le cadre de la communication externe, les intentions du PSZ 2009-2012 étaient d'accentuer les échanges avec les différents partenaires et développer davantage de journées/manifestations avec les citoyens de nos communes.

[www.police-arlon.be](http://www.police-arlon.be)



Une mise à jour du site Internet de la zone est régulière dans les rubriques telles que :

- « News » qui reprennent les appels à témoins, les différents articles de presse de la zone et un lien vers les informations journalières du site [www.secunews.be](http://www.secunews.be)
- La page « circulation » reprend les ordonnances de police ainsi que le planning du radar répressif
- « Jobs » propose les appels à candidatures ainsi que le planning des manifestations de notre pool recrutement

- Le site est toujours bien référencé sur les moteurs de recherche comme Google, Yahoo...

### **Publication d'articles de presse**

Depuis 2005, nous publions des articles de presse avec ce titre "**Rendez-vous avec la police locale**" dans le journal le « VLAN » et la « Référence immobilière ».

Nous informons les citoyens sur les priorités du plan zonal de sécurité et nos engagements en janvier de chaque année. Les thèmes choisis sont également en relation directe avec nos priorités. Ils portent sur la sécurité routière, des conseils pour diminuer les vols dans les habitations...

Ces articles nous permettent également de rester en contact avec la population sur des sujets d'actualité comme le déménagement de nos services, la création du Service d'Appui Spécialisé, la hausse de la criminalité (escroqueries sur Internet, vol par ruse...)...

Enfin, ces publications dans la presse nous permettent de rappeler nos adresses de contact et numéro de téléphone. Nous invitons bien souvent le lecteur à consulter notre site internet pour plus de renseignements ou à se rendre dans nos postes de police où ils peuvent également recevoir des brochures.

Une certaine relation s'est maintenant créée avec la presse locale. Les journaux comme « La Meuse » ou « L'Avenir du Luxembourg » nous contactent régulièrement afin d'interviewer nos services.

De même, nous invitons les journalistes à une ou plusieurs conférences de presse dès que des informations importantes doivent être communiquées.

## **LES MANIFESTATIONS**

### **Journées sécurités routières à vélo**

Deux journées sont fixées chaque année sur la commune d'Attert pour les enfants de 5e et 6e primaire, et ce, depuis plusieurs années déjà.

Un des objectifs du plan zonal 2009-2012 était de proposer des journées vélos similaires pour Habay.

Nous avons tenu nos engagements puisque depuis 2009, deux journées vélo sont proposées aux élèves de 5e et 6e primaire de la commune de Habay.

Ces manifestations font parties intégrantes du plan d'action visant à diminuer le nombre des accidents de roulage avec lésions corporelles.

Nous accompagnons également les écoles et associations lors de promenades vélos pour assurer la sécurité sur le parcours.



## Conférences

La priorité « Insécurité routière » :

Nous participons à la semaine de la mobilité en collaboration avec la commune d'Habay qui organise tous les deux ans, une journée sur ce thème. Cette manifestation nous permet de toucher un jeune public (15-18 ans) sur la problématique de la drogue et de l'alcool au volant.

La priorité « Stupéfiants » :

La section stups est également sollicitée afin d'informer les parents, enseignants et éducateurs à la problématique des stupéfiants chez les jeunes.

La priorité "Cambriolages" :

Les citoyens de nos communes sont également invités à participer à des conférences sur la prévention des cambriolages dans les habitations. Ces manifestations ont lieu à la demande d'associations, pendant le salon de la construction, suite à la création du Partenariat Local de Prévention Indépendants...

## Campagne : Vols de remorques

Suite à plusieurs vols de remorques sur notre zone, une campagne de presse a été réalisée en juillet et septembre 2011.

Le but de cette opération était de donner à aux remorques un caractère unique afin de l'identifier plus facilement suite à un vol. Ainsi, plus d'une cinquantaine de remorques ont été gravées du numéro de registre national du propriétaire.

## Les partenariats

Les sociétés partenaires telles que :

- l'IBSR,
- les RYD,
- la direction générale sécurité et prévention,
- le service public fédéral justice,
- Infor jeune,
- Infor drogue...
- nous fournissent des brochures que nous distribuons lors de manifestation. Elles sont également disposées à l'accueil de chaque poste.

Les administrations telles que :

- les communes,
- les écoles de la zone,
- les polices locales et la police fédérale,
- le Forem,
- CPAS...

S'associent à nos services lors de manifestations locales :

- les journées vélo à Attert et Habay,
- le projet MEGA ( mon engagement pour garantir l'avenir ),
- la présentation des maîtres-chiens...

### **Un Partenariat Local de Prévention ( PLP )**

Depuis le 1er décembre 2011, un Partenariat Local de Prévention a été créé entre les commerçants d'Arlon et la zone de police.

Ce partenariat vise à promouvoir la communication entre les commerçants et la police, à installer une relation de confiance pour atteindre les objectifs tels que :

- Diminuer le sentiment d'insécurité
- Diminuer le vol dans les commerces
- Diminuer les incivilités

Le PLP fonctionne par un échange d'informations sur des agissements criminels ou suspects via un appel au 101 dans les cas urgents ou un SMS. Les messages non urgents de prévention sont diffusés par courrier électronique.

Le site internet de PLP regorge d'une documentation très détaillée :

**<http://plp6700.skynetblogs.be/>**

## 2. INTENTIONS ( 2014-2017 ) :

PARTIES PRENANTES	INTENTIONS
Citoyens des communes	<p><u>Un site plus convivial, plus pratique</u></p> <p>Bien que déjà cité dans le plan zonal 2009-2012, le site internet de la zone créé en 2005 doit encore être modernisé. Les outils informatiques ont évolué de même que les habitudes des internautes.</p> <p>Le site doit être plus intuitif et doit proposer plus d'échanges via un formulaire de contact, des téléchargements...</p> <p>C'est le moyen de communication le plus utilisé par les citoyens de 15 à 60 ans. Sa mise à jour est donc le premier objectif de la communication externe.</p> <p><u>Création de folders</u></p> <p>Selon les priorités du plan zonal, émettre des brochures de prévention pour les publics cibles. <i>Ex. : prévention des personnes âgées,..</i></p>
Partenaires et fournisseurs	<p><u>Collaboration avec la presse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accroître encore l'échange d'information avec la presse locale.</li> </ul> <p><u>Partenariat Local de Prévention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir le PLP existant</li> <li>- proposer d'autres PLP si nécessaire</li> </ul>

## B. COMMUNICATION INTERNE

### 1. LEÇONS À TIRER ( 2009-2012 ) :

#### Rétroactes :

Dans le cadre du PZS 2009-2012, l'objectif était d'accentuer l'échange de communication au sein de la zone. Le réseau d'information par messagerie électronique « PUMA » a largement contribué à développer la communication interne.

#### Journal interne

Le journal interne « Infocom » est paru mensuellement de mars 2006 à mars 2012 puis de façon bimestrielle à ce jour.

Il retrace les dernières notes internes/externes, les directives et lois diverses.

Il informe les membres du personnel sur les changements au sein de la zone (nouveaux membres du personnel, mobilité, offre de formation...)

Cependant, cet outil de communication a pris de l'âge et même s'il est lu par la plupart des membres opérationnels, il n'est plus attendu et tend à disparaître.

#### Brochure d'accueil

Suite à l'analyse EFQM, un des points à améliorer était l'accueil des nouveaux arrivants.

Une brochure d'accueil a donc été réalisée afin de présenter la zone de police, les différents dirigeants, administrations et de fournir un échantillon d'informations pratiques sur l'organisation interne de la zone.

Cette brochure est accompagnée d'une farde reprenant le PZS, le ROI ainsi que plusieurs formulaires utiles au membre du personnel.

#### PUMA

Un nouveau mode de communication interne est apparu durant le dernier PZS, il s'agit de PUMA, la messagerie électronique accessible depuis PORTAL. Ce nouvel outil devient très vite le moyen de communication le plus lu et le plus utilisé par les membres du personnel. Il permet une communication rapide et efficace.

#### Intrapol

En décembre 2007, nous avons lancé l'Intranet de la zone (Intrapol) de la police locale de Namur sur les PC ISLP de la zone. En mars 2010, nous avons lancé notre propre système Intranet. Le site est plus convivial et surtout plus simple pour trouver l'information.

La page d'accueil regroupe toutes les nouveautés des 15 derniers jours sous quatre rubriques différentes. L'accès aux rôles de garde, notes internes, rapports journaliers... est à présent accessible à tous les membres du personnel en quelques clics seulement.

La mise à jour de cet outil est journalière.

### **Avis urgent**

Un nouveau mode de communication développé par CGI (police fédérale) et ne ciblant que les avis opérationnels urgents (personnes disparues, cambriolage...) est publié dans l'Inrapol depuis juillet 2011.

Cet outil fait l'objet d'une demande dans le budget extraordinaire de la zone prévu fin 2013 afin de pouvoir publier les annonces sur deux écrans.

### **Sondage**

En février 2012, un sondage portant sur la connaissance et l'utilisation des moyens de communication internes a été transmis à tout le personnel.

Le but était de déterminer si la communication interne au sein de la zone était bien répartie et si les différentes formes de communication étaient connues, mais aussi de prendre en compte les avis, remarques et suggestions pour accentuer la communication interne sur les attentes des membres du personnel.

Le résultat de ce sondage a été publié dans le journal interne du mois de mars 2012 et est repris dans l'**annexe n°12** au PZS.

### **Organisation d'un team building**

Nous organisons depuis 4 ans, une journée de team building dans le but de renforcer la cohésion d'équipe à travers des activités de jeux, d'activités sportives ou créatives. Le team building favorise la gestion du stress, la cohésion et l'esprit d'équipe.

Tous les membres du personnel (opérationnel et Calog) sont inscrits, excepté le personnel nécessaire pour effectuer le service minimum. Un renfort est sollicité auprès des deux zones voisines.

## **2. INTENTIONS ( 2014-2017 ) :**

<b>PARTIES PRENANTES</b>	<b>INTENTIONS</b>
Membres du personnel	<p><u>Une collaboration dans les deux sens</u></p> <p>Inviter les collègues à s'impliquer davantage dans notre démarche de communication.</p> <p><u>Visions - valeurs</u></p> <p>Un plan de communication doit être dressé afin d'informer le personnel.</p>

# Chapitre V

## **APPROBATION DU PLAN**



## A. Améliorer et innover


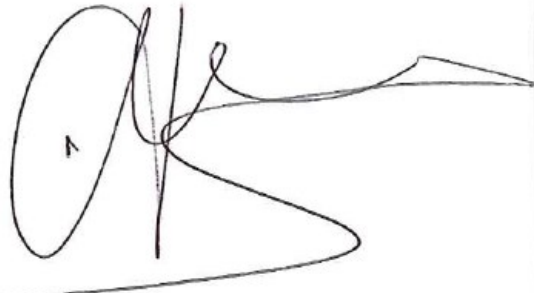

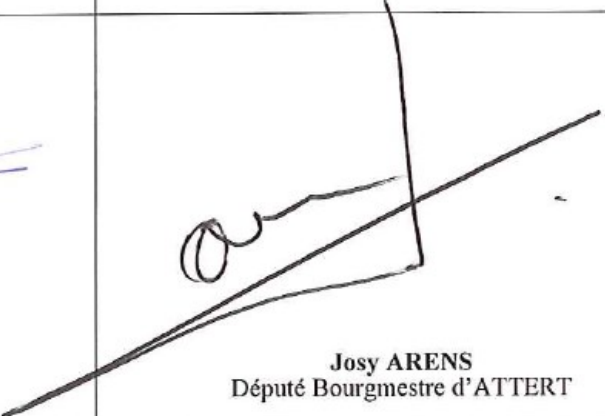

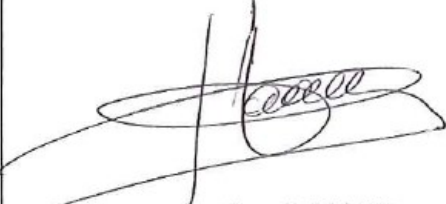


Remarques et /ou suggestions des Services Publics Fédéraux relatives au Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 (cfr annexe 10 )	Initiatives / mesures prises pour en tenir compte
Délai prescrit par la PLP 44 non respecté	<p>Pour le présent PZS, les différentes phases de scanning, d'analyse et de détermination de la politique ont été respectées à la lettre lors de ce cycle de développement de la politique zonale de sécurité.</p> <p>Il en va de même pour les délais de dépôt du plan zonal, selon les critères de la nouvelle <b>PLP 50</b></p>
partie « scanning et analyse externe » : citer les sources utilisées	<p>Pour la partie socio-économique, la plupart de nos sources proviennent d'autorités extrêmement fiables, à savoir le SPF Economie-STATBEL, STATEC (GD Lux), BNG, DCA Arlon,..</p>
Les "non-choix" des priorités du Plan National de Sécurité n'ont pas été motivés.	<p>Nous avons apporté un soin particulier à cet aspect au point III B3.</p> <p>Nous rappelons ici que même si tous les thèmes du PNS n'ont pas été repris en tant que priorité, ils font l'objet d'une approche de qualité réactive ou routinière.</p>
<p>La zone de police est encouragée à collaborer de manière intense avec la Fonctionnaire de prévention de la Ville d'Arlon afin de mettre en place des synergies formelles dans le cadre des actions en matière de lutte contre les nuisances sociales liées à la toxicomanie et de lutte contre les incivilités</p> <p style="text-align: center;">./..</p>	<p>Le nouveau DLS est encore actuellement en cours de rédaction.</p> <p>Cependant, le service de prévention de la ville d'Arlon a été représenté par madame Kergemeyer Hélène au Conseil Zonal de Sécurité du 23/09/2013, afin d'y rappeler les souhaits et objectifs de son service pour l'exercice 2014-2017. Ils ont été intégrés dans la matrice décisionnelle reprise au chapitre III B.</p> <p>De plus, dans le domaine de la lutte contre les nuisances sociales et les incivilités, notre ZP (via la Direction opérationnelle et la Direction de la proximité) développe déjà des synergies fructueuses avec les services de la ville.</p> <p style="text-align: center;">./..</p>

Remarques et /ou suggestions des Services Publics Fédéraux relatives au Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 (cfr annexe 10 )	Initiatives / mesures prises pour en tenir compte
<p>... suite ...</p>	<p>. / ..</p> <p>La collaboration avec les services communaux de l'ESPAS est déjà bien active : contacts réguliers avec notre service d'aide aux victimes dans le cadre des VIF ou toxicomanie, préparation de l'encadrement de certains événements tel que les "fêtes de la fin des examens". Ces collaborations s'intégreront dans nos objectifs</p>
<p>Objectifs internes en tant que tels absents.</p>	<p>L'analyse du SWOT a mis sur pieds des groupes de travail, mais lors des 4 prochaines années, débouchera sur d'autres adaptations qui des répercussions en interne.</p> <p>Le PZS 2014-2017 reprend 2 objectifs internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ inculquer les visions valeurs → constitue bien 1 objectif nécessaire et ambitieux qui tire les leçons de l'ancien PZS</li> <li>→ Engager des effectifs → indispensable à la bonne réalisation de nos objectifs OPS externes</li> </ul>
<p>Détailler davantage les groupes cibles se cachant derrière les parties prenantes génériques...</p> <p>Hormis « scanning et analyse », les leçons pas tirées partout...</p>	<p>Cette matière est évolutive et les plans d'actions affineront encore plus les cibles en fonction de l'exécution de ceux-ci.</p> <p>Il a été tenu compte de cette remarque lors de la rédaction des chapitres du présent PZS.</p>



## B. Approbation

### Pour approbation du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

 <p><b>Vincent MAGNUS</b> Bourgmestre d'ARLON Président du Conseil Zonal de Sécurité</p>	 <p><b>Damien DILLENBOURG</b> Procureur du Roi d'Arlon</p>
 <p><b>Isabelle PONCELET</b> Bourgmestre d'HABAY</p>	 <p><b>Josy ARENS</b> Député Bourgmestre d'ATTERT</p>
 <p><b>Daniel WATY</b> Bourgmestre de MARTELANGE</p>	 <p><b>Joseph HAAN</b> Chef de Zone</p>
 <p><b>Jean-Yves SCHUL</b> Directeur Coordinateur</p>	 <p><b>Daniel SOMMELETTE</b> Directeur Judiciaire</p>

# Chapitre VI

**PLANS**

**D' ACTIONS**

**→ Diffusés séparément**



# Chapitre VII

**LISTE**

**DE**

**DISTRIBUTION**



SPF Intérieur – Direction Générale Sécurité et Prévention (DGSP)

Monsieur CAPRASSE Bernard - Gouverneur de la province de Luxembourg

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre d’Arlon et Président du Collège de police

Monsieur Josy ARENS, Député-Bourgmestre d’Attert

Madame Isabelle PONCELET, Bourgmestre d’Habay

Monsieur Daniel WATY, Bourgmestre de Martelange

Monsieur Damien DILLENBOURG, Procureur du Roi d’Arlon

Monsieur Jean-Yves SCHUL, Directeur Coordinateur, police fédérale d’Arlon

Monsieur Daniel SOMMELETTE, Directeur Judiciaire, police fédérale d’Arlon

Madame KERGENMEYER Hélène, pour le service prévention de la ville d’Arlon et le service ESPAS

Madame TURTELBOOM Annemie, Ministre de la Justice

Madame MILQUET Joëlle, Ministre de l’Intérieur

# Chapitre VIII

## **ANNEXES**



# Liste des annexes

- Annexe 1** : Tableau de synthèse des attentes des parties prenantes en terme de vision
- Annexe 2** : Lettre de mission 2012-2016 du Directeur Coordinateur administratif des arrondissements judiciaires d’Arlon et de Neufchâteau (33 pages).
- Annexe 3** : Préparation des PZS 2014-2017 – Attentes et offre de service de la PJF ARLON (7 pages).
- Annexe 4** : Priorités du Parquet du procureur du Roi d’Arlon pour l’élaboration du plan zonal de sécurité 2014-2017 de la Zone de police Arlon/Attert/Habay/Martelange (12 pages).
- Annexe 5** : Image de la criminalité enregistrée par les services de police – ZP Arlon/Attert/Habay/Martelange, DCA Arlon-Neufchâteau/Cellule Développement de la politique (64 pages).
- Annexe 6** : Evaluation des priorités du PZS 2009-2012 – les objectifs stratégiques en terme de sécurité et de qualité de vie (10 pages).
- Annexe 7** : Enquête Locale de Sécurité 2011 (43 pages).
- Annexe 8** : Evaluation des priorités du PZS 2009-2012 – les objectifs stratégiques en terme de fonctionnement interne (2 pages).
- Annexe 9** : Analyse SWOT + Vision et valeurs pour le PZS 2014-2017 (5 pages).
- Annexe 10** : Note d’approbation avec remarques du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012, SPF Intérieur/DGSP (2 pages).
- Annexe 11** : Rapport d’activités 2012 de notre ZP ( avec synthèse des 4 dernières années)
- Annexe 12** : Annexes relatives à notre communication interne et externe